

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE PRIX
ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
ANNEE 2017**



Travaux 2017 – sécurisation de la ressource de Port Masson : doublement des pompes des puits et de la pompe de reprise 400 m³/h, remplacement et amélioration des armoires électriques, essais de pompe longue durée dans le cadre de la révision de la DUP

128 chemin des 3 Fontaines - 01390 CIVRIEUX

Tél. 04 78 98 09 78 / siep.dombes-saone@wanadoo.fr

MOT DU PRESIDENT

L'ANNEE 2017 :

BEAUCOUP DE TRAVAUX ET L'INCERTITUDE DE LA LOI NOTRE

Un grand changement : La Présidence

Mme Marie Jeanne BEGUET a souhaité ne plus être Présidente du SIEP Dombes-Saône. Elle reste néanmoins active dans l'exécutif du syndicat et un défenseur ardent de la spécificité de la distribution de l'eau sur les territoires, dans le cadre de ses autres mandats.

Qu'elle soit ici remerciée pour ces 16 années passées à la tête du syndicat ou elle a mis en pratique les principes de mutualisation (création du PTIE avec onze autres syndicats) et de solidarité (intégration des communes de Trévoux, Tramoyes et Villars les Dombes).

Beaucoup d'autres personnes sont aussi à remercier :

- Le personnel de la NANTAISE DES EAUX SERVICES très sollicité durant l'année 2017 : le pompage longue durée 24h/24h pendant 41 jours après de lourds travaux d'équipement sur Port Masson ; des travaux de forage sur Monthieux.
- Notre personnel Mme Thérèse PLAUCHU et Mme Christine CUZEL ainsi que M. Sébastien CHORRIER-COLLET et Mme Patricia GRUET du PTIE très attentifs à nos nombreuses demandes.
- Les efforts de la NANTAISE DES EAUX SERVICES pour nous donner, enfin et en temps voulu, les fichiers clients vont dans le bon sens. D'autres points restent à amplifier : le rendement (la progression de l'année 2017 est entièrement due à l'intégration de Villars les Dombes), le renouvellement des compteurs, la mise en œuvre de la surveillance du niveau de l'eau dans tous les réservoirs du syndicat.

Exploitation du service :

Suite aux différents tests de pompage et de traçage sur le périmètre de Port Masson réalisés dans les meilleures conditions possibles (niveau de la Saône très bas, année 2017 sèche, et période d'expérimentation sans pluie) une modélisation des fonctionnements de cette nappe conduira, après analyse, à une proposition de révision/extension des périmètres de protection dans le cadre de la DUP.

Enfin au jour où sont écrites ces lignes les tergiversations sur les critères relatifs à certaines compétences visées par la Loi Notre font craindre un futur difficile pour certaines communes ou Communauté de Communes (disparition de syndicats, services des eaux morcelés) sans que soit pris en compte le but principal : la distribution quotidienne de l'eau aux abonnés.

MICHEL DESPRAT

1	SYNTHESE DE L'EXERCICE 2017	5
1.1	Caractérisation technique du service	6
1.2	Tarification de l'eau et recettes du service	13
1.3	Indicateurs de performance	16
1.4	Financement des investissements.....	21
1.5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
1.6	Tableau récapitulatif des indicateurs	22
2	ANNEXES	23
2.1	Organes délibérants	24
2.2	PTIE	25
2.3	Installations	27
2.4	Interventions.....	30
2.5	Parc compteurs.....	34
2.6	Qualité de l'eau	36
2.7	Suivi agronomique	49
2.8	Périmètres de protection des puits de captages.....	61
2.9	Etudes et travaux syndicaux	61
2.10	Etat de la dette.....	75
2.11	CA 2017.....	78
2.12	Liste des décisions	81

1 SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2017

1.1 Caractérisation technique du service

1.1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIEP Dombes Saône
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Chaleins, Civrieux, Lapeyrouse, Massieux, Mionnay, Misérieux, Monthieux, Parcieux, Rancé, Reyrieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Didier-de-Formans, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Marcel, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sainte-Euphémie, Sainte-Olive, Savigneux, Toussieux, Tramoyes, Trévoux, Villars les Dombes, Villeneuve



- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Nantaise des Eaux Services
- Date de début de contrat : 01/04/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/03/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : avenant 1 avec effet au 01/01/2017 : intégration de la commune de Villars les Dombes.

1.1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

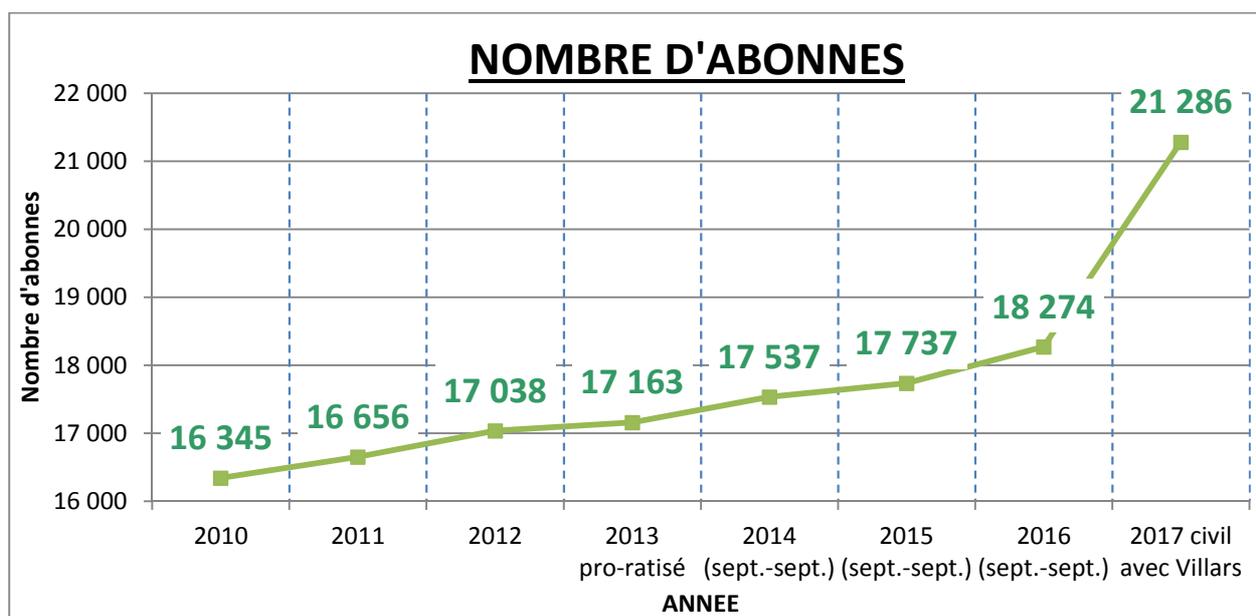
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 48 007 habitants au 31/12/2017 (43 473 au 31/12/2016).

1.1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 21 286 abonnés au 31/12/2017 (18 274 au 31/12/2016).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Ambérieux-en-Dombes	736	801	8.83%
Ars-sur-Formans	593	629	6.07%
Chaleins	563	591	4.97%
Civrieux	737	762	3.39%
Lapeyrouse	134	139	3.73%
Massieux	1101	1156	5.00%
Mionnay	869	870	0.12%
Misérieux	711	724	1.83%
Monthieux	268	277	3.36%
Parcieux	491	514	4.68%
Rancé	266	271	1.88%
Reyrieux	1965	1996	1.58%
Saint-André-de-Corcy	1616	1631	0.93%
Saint-Didier-de-Formans	789	817	3.55%
Saint-Jean-de-Thurigneux	337	339	0.59%
Saint-Marcel	521	531	1.92%
Saint-Trivier-sur-Moignans	787	889	12.96 %
Sainte-Euphémie	649	666	2.62%
Sainte-Olive	125	128	2.40%
Savigneux	568	579	1.94%
Toussieux	420	423	0.71%
Tramoyes	672	690	2.68%
Trévoux	2750	2858	3.93%
Villars les Dombes	-	2366	-
Villeneuve	606	639	5.45%
Total	18 274	21 286	16,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 30,3 abonnés/km au 31/12/2017 (28,09 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.25 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,38 habitants/abonné au 31/12/2016).

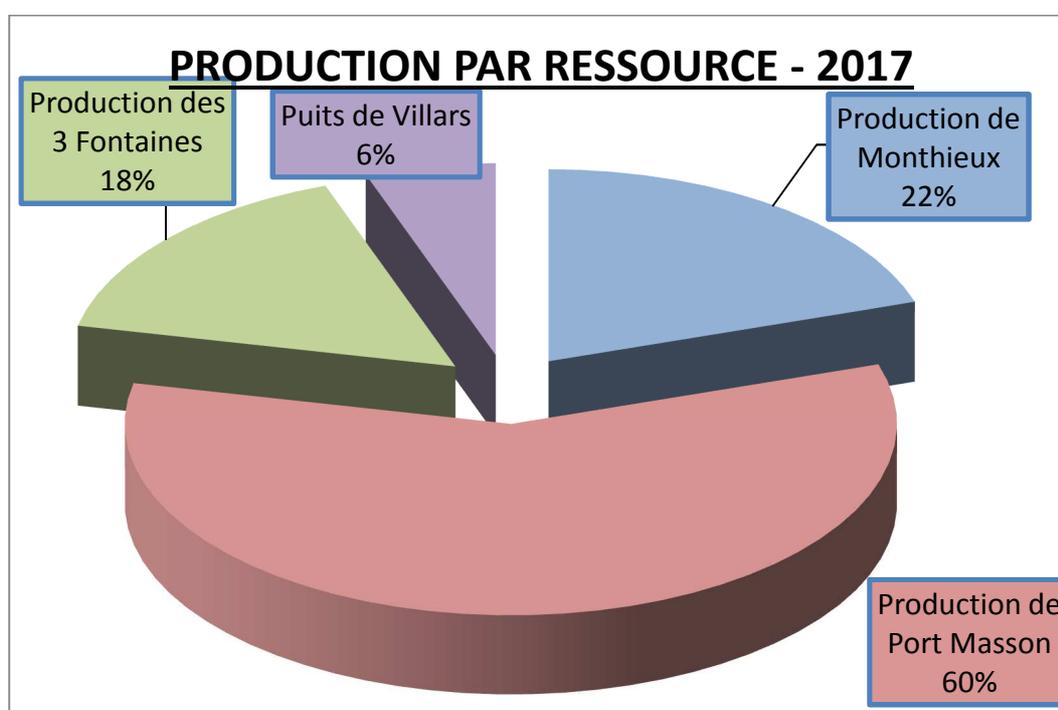
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 114,15 m³/abonné au 31/12/2017. (116,22 m³/abonné au 31/12/2016).

1.1.5 Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 3 562 106 m³ pour l'exercice 2017 (3 263 565 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³
Puits de la Queue (Monthieux)	0	0
Puits des Bonnes (Monthieux)	740 040	692 846
Source des trois Fontaines (Civrieux)	591 612	559 132
Puits de Port Masson (Massieux)	1 931 913	2 120 410
Puits de Villars	Sans objet	189 718
Total	3 263 565	3 562 106



Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.1.6 Eaux traitées

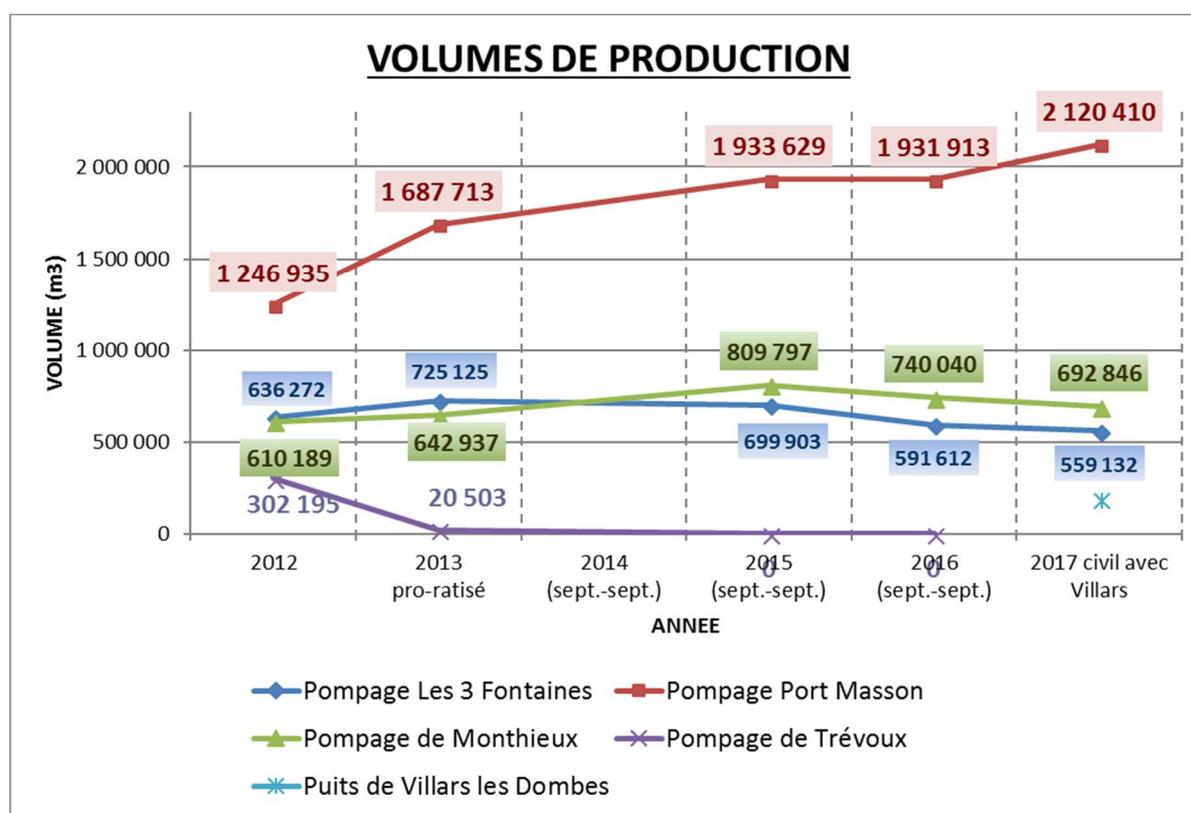
1.1.6.1 Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Port Masson (Massieux)	Démanganisation biologique sur filtres
Autières (Villars)	Abattement bactériologique sur UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource et implantation	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³
Puits de la Queue (Monthieux)	0	0
Puits des Bonnes (Monthieux)	740 040	692 846
Source des trois Fontaines (Civrieux)	591 612	559 132
Puits de Port Masson (Massieux)	1 867 106 Volume de process : 64 807 m ³	2 025 685 Volume de process : 94 725 m ³
Puits de Villars	Sans objet	189 718
Total	3 198 758	3 467 379



1.1.6.2 Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
SIE Renom Chalaronne (pour Villars)		90 738		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	90 738	-	80

1.1.6.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

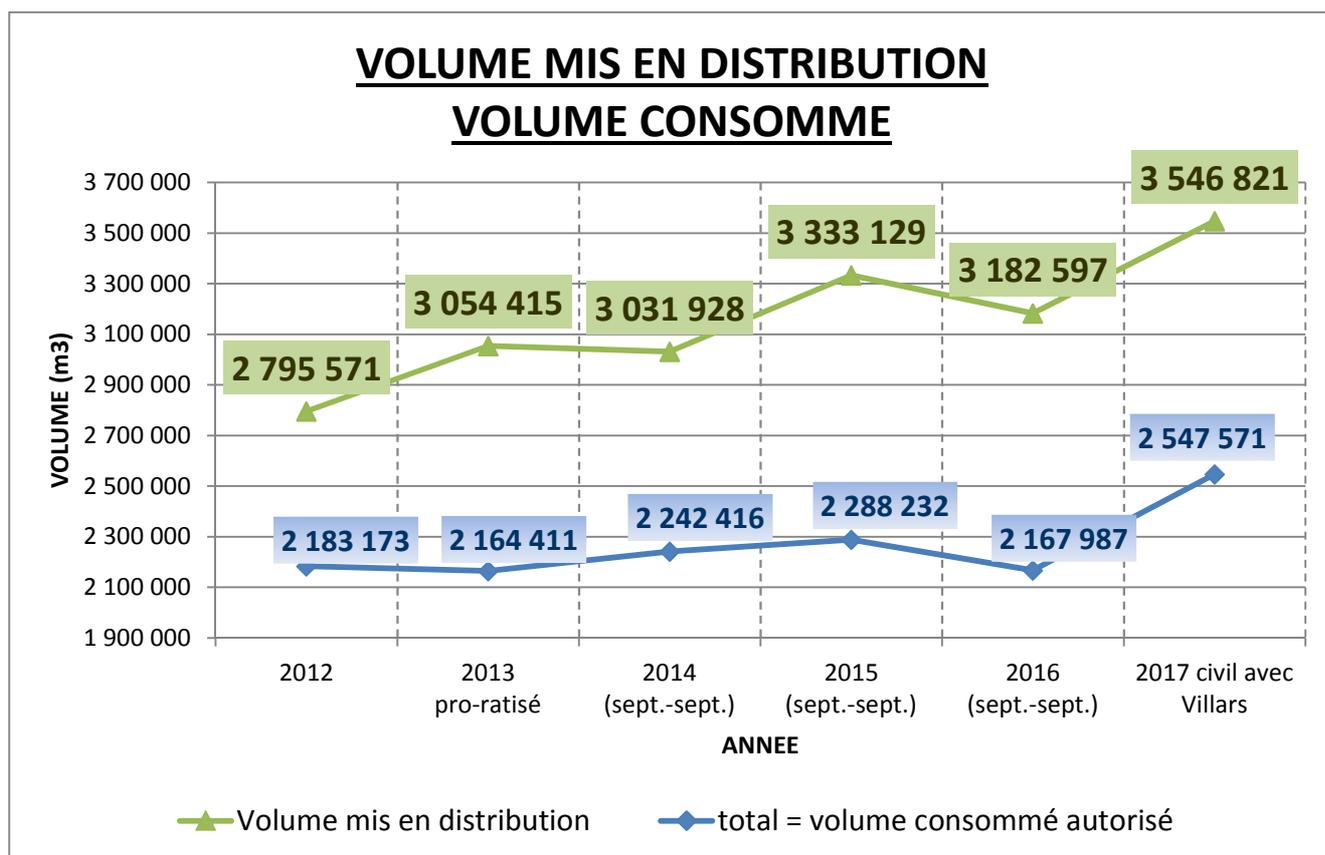
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés	2 123 773	2 429 807	14,4%
Total vendu à d'autres services : SIE Jassans Riottier	16 161	11 296	-30,1%

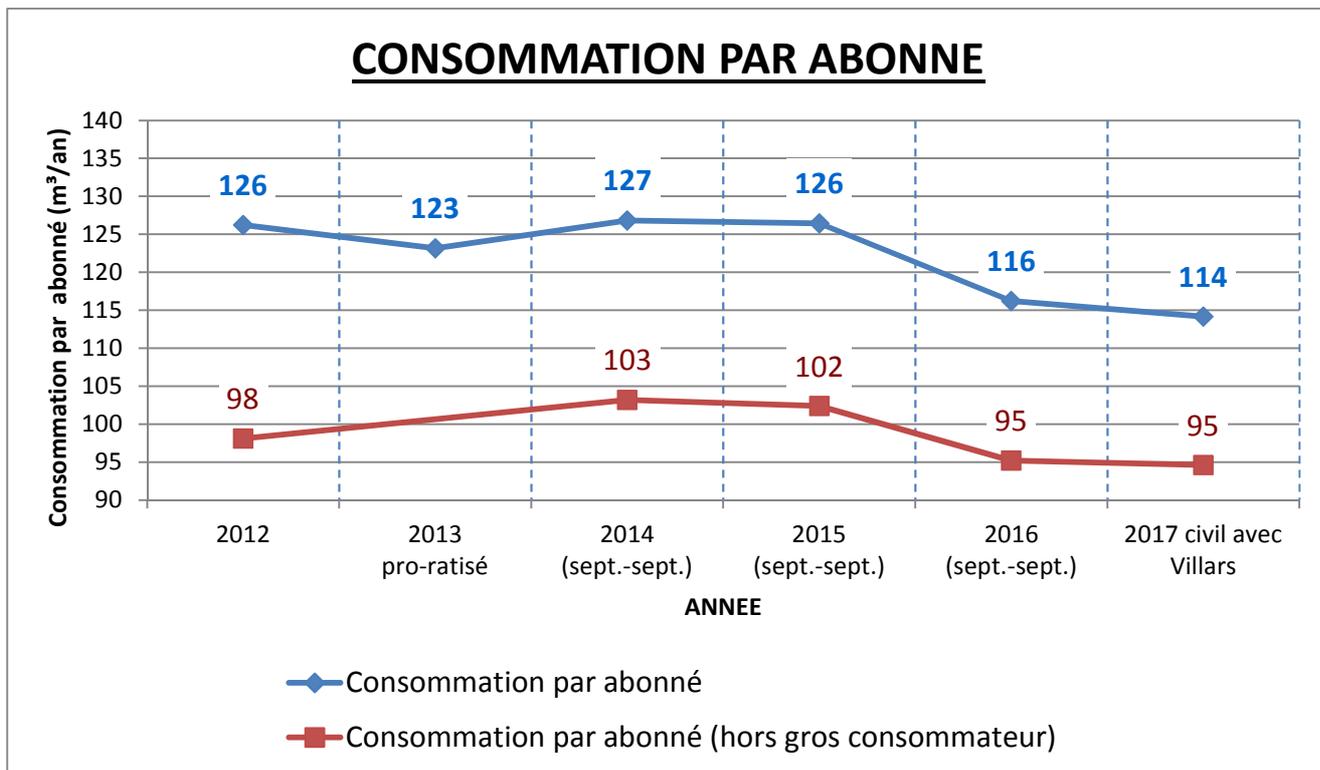
1.1.6.4 Autres volumes

	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	22 547	95 924	+325%
Volume de service (V9)	21 667	21 840	0,8%

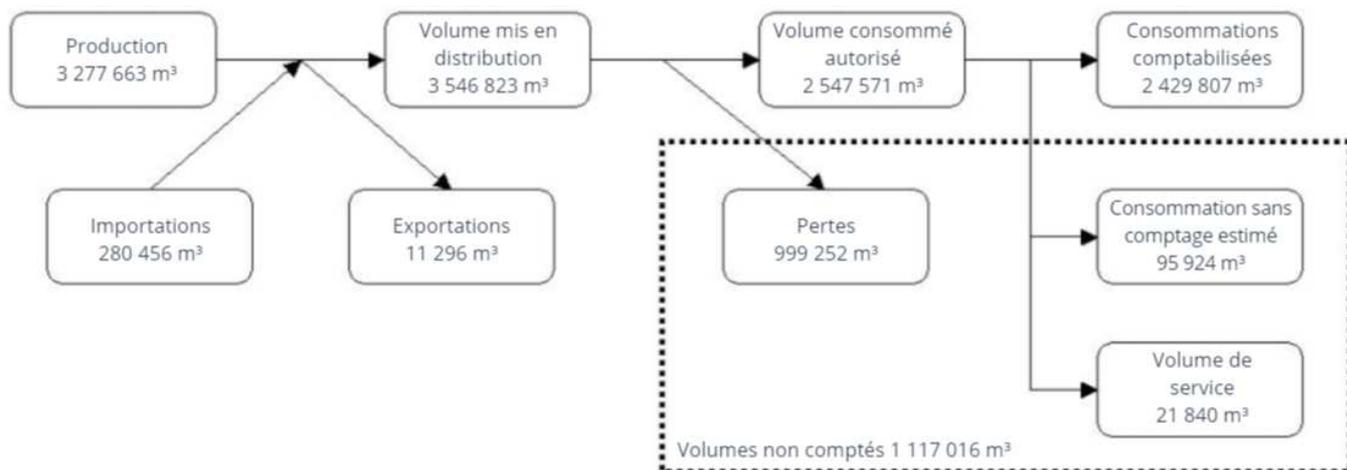
1.1.6.5 Volume consommé autorisé

	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 167 987	2 547 571	13,5%





1.1.6.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **702,5** kilomètres au 31/12/2017 (650,53 au 31/12/2016).

1.2 Tarification de l'eau et recettes du service

1.2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 20,33 € au 01/01/2017
20,42 € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 30 m ³	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
	Prix au m ³ de 31 à 120 m ³	1,30 €/m ³	1,30 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,40 €/m ³	1,40 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	32,52 €	32,67 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,392 €/m ³	0,394 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1 €/m ³	0,0703 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³

1.2.2 Facture d'eau type (D102.0)

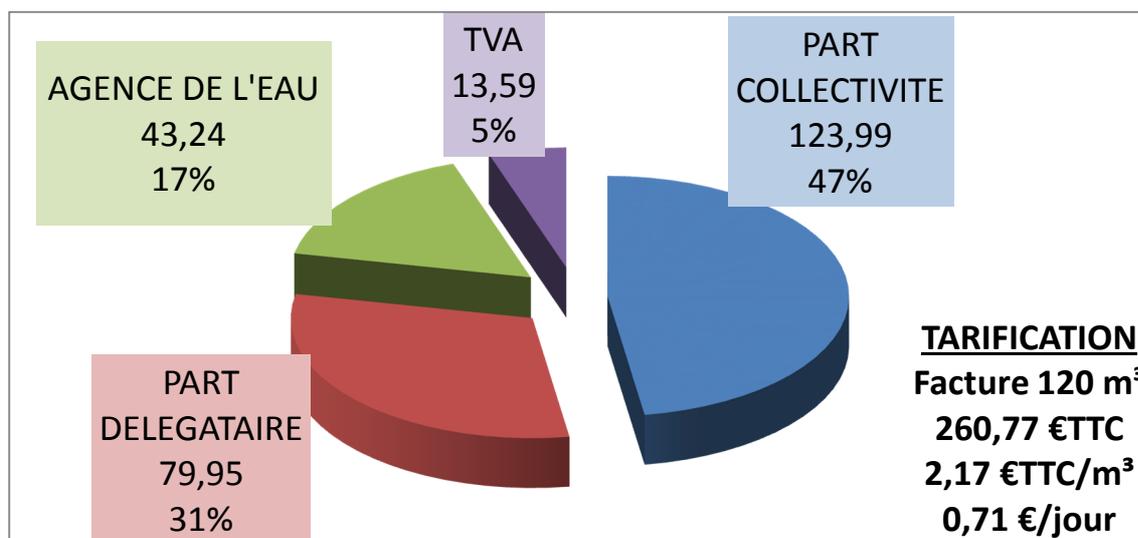
Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

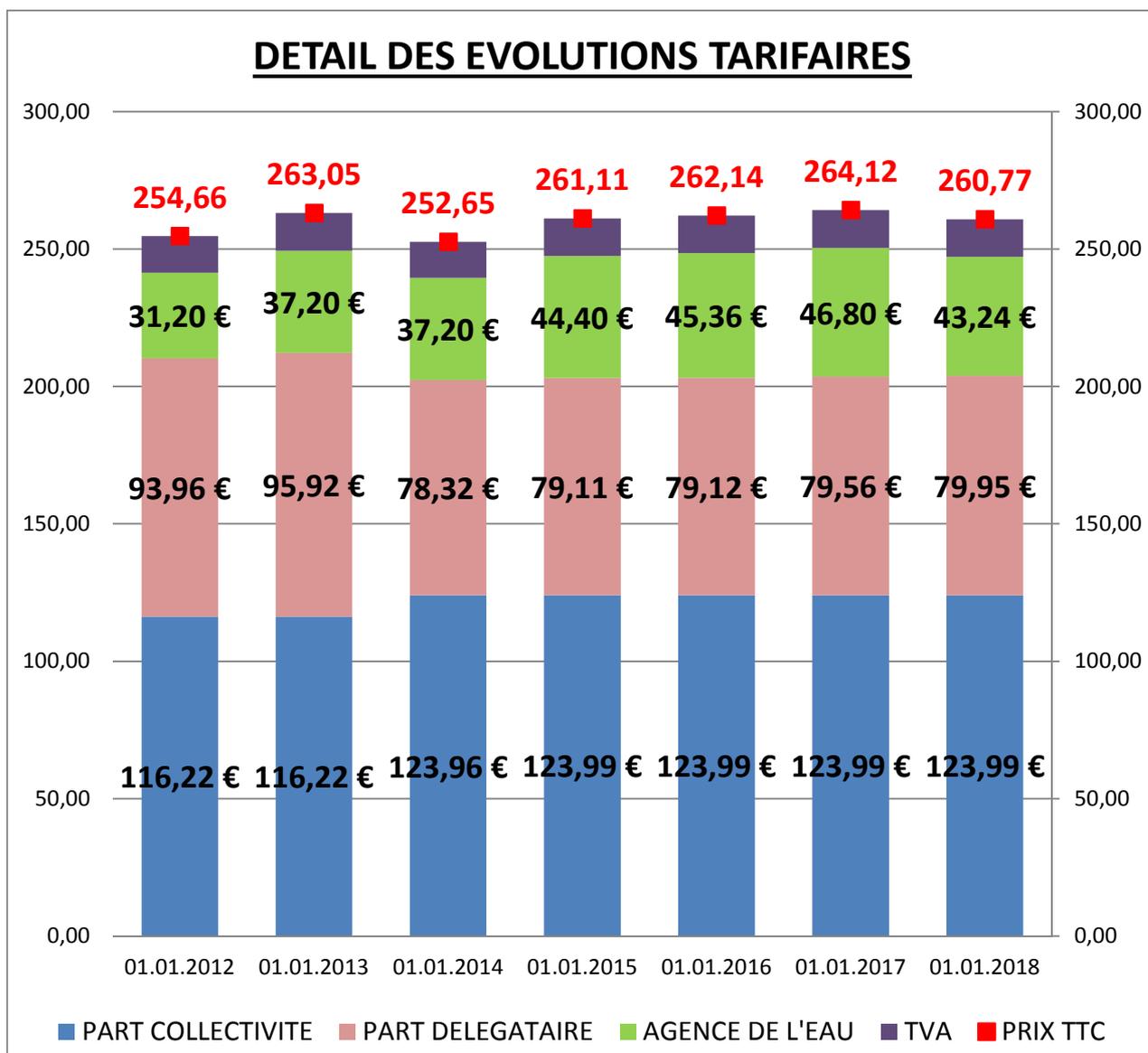
Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0 %
Part proportionnelle	123,99	123,99	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	123,99	123,99	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	32,52	32,67	0,5%
Part proportionnelle	47,04	47,28	0,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	79,56	79,95	0,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00	8,44	-29,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
TVA	13,77	13,59	-1,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,57	56,83	-6,2%
Total	264,12	260,77	-1,3%
Prix TTC au m³	2,20	2,17	-1,4%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 2 429 807 m³/an (2 123 773 m³/an en 2016).





1.2.3 Recettes

Recettes de la collectivité : **2 354 047,72 € (CA2017)**

Recettes de l'exploitant liées à

- **Vente d'eau :** **1 657 456 € (CARED 2017)**
- Travaux attribués à titre exclusif : 266 666€
- Produits accessoires : 74 989€

1.3 Indicateurs de performance

1.3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	79	0	163	0
Paramètres physico-chimiques	88	0	163	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

1.3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	98

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

1.3.3 Indicateurs de performance du réseau

1.3.3.1 Rendement du réseau de distribution (PI04.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

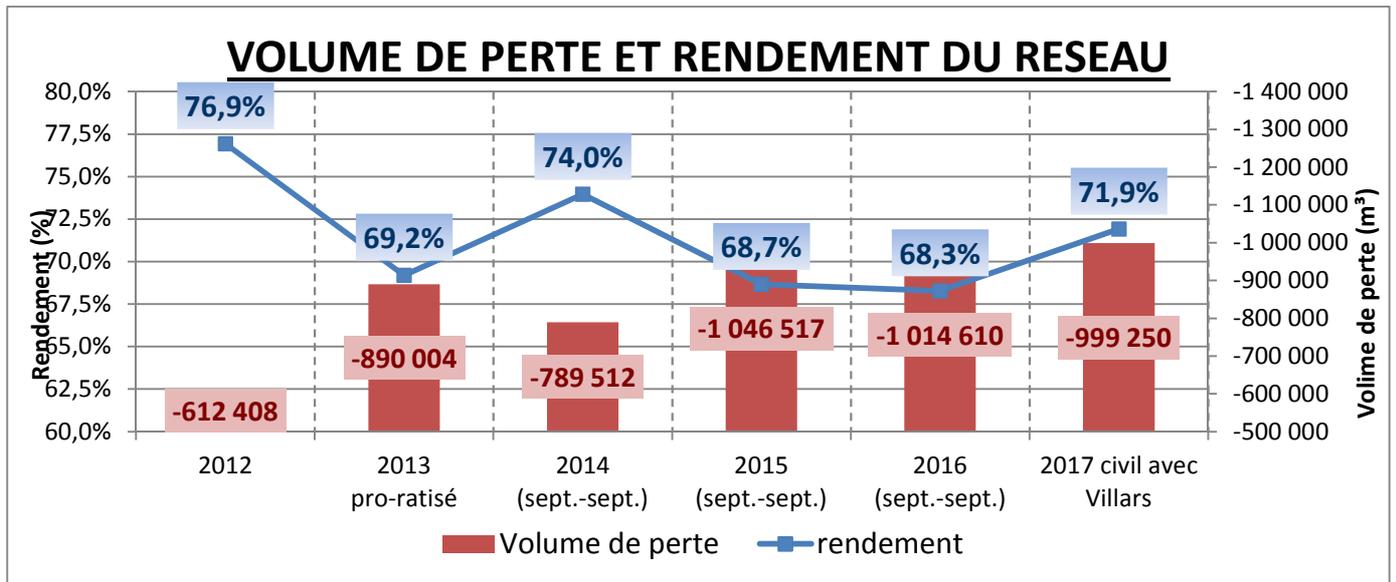
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	68,3 %	71,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,2	9,94

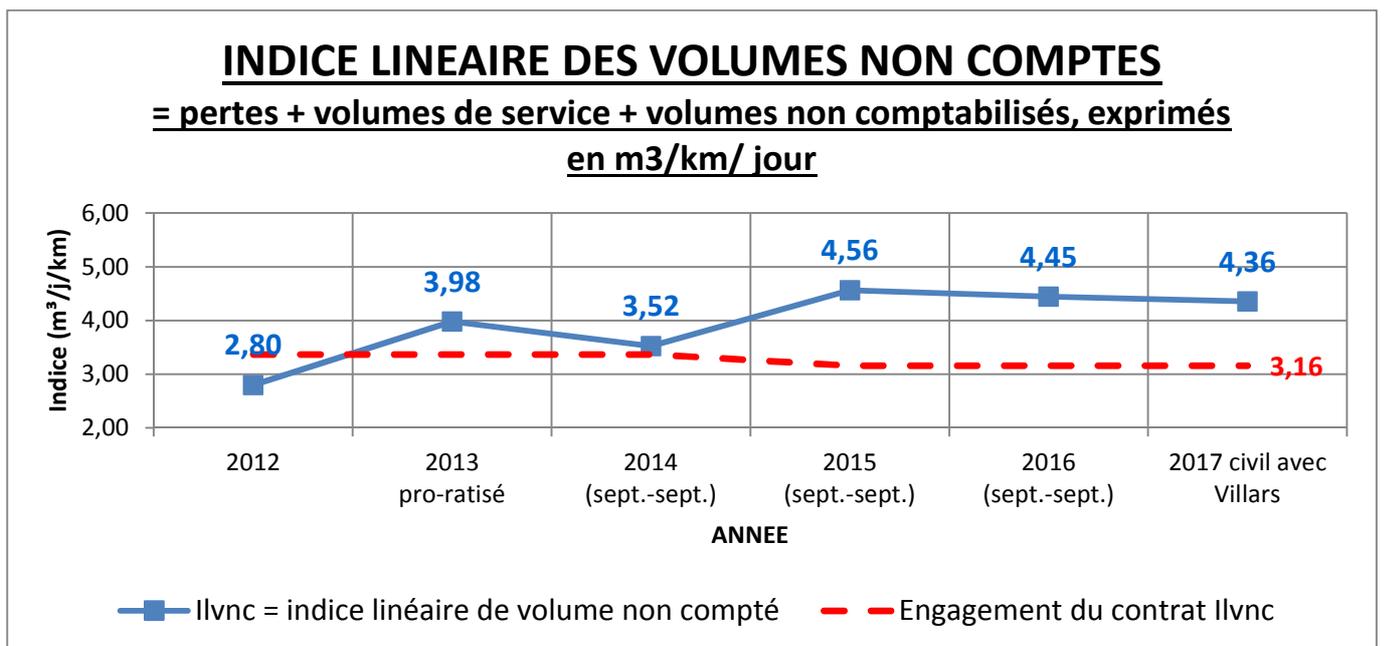


1.3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,4 m³/j/km** (4,5 en 2016).



1.3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **3,9 m³/j/km** (4,3 en 2016).

1.3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km : périmètre SIEP	4,158	4,696	5,929	1,2393	5,394
Linéaire renouvelé en km : périmètre Villars	403	600	1,306	1,999	

Au cours des 5 dernières années, 36,88 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,05%** (0,95 en 2016).

1.3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

1.4 Financement des investissements

1.4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017
Nombre total des branchements	21 286
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	64
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,3%

1.4.2 Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 360 512 €	2 517 222 €
Montants des subventions en €	747 519 €	1 094 604 €

1.4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 736 833 €	4 262 876 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	292 819 €	473 956 €
	en intérêts	88 301 €	81 412 €

1.4.4 Amortissements

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 732 709 € (621 946 € en 2016).

1.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1.5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la

collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).
763,95 € ont été versés à un fonds de solidarité.

1.5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Valdombes Villages Roumains	21 679,87

1.6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	43 473	48 007
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,2	2,17
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,3%	71,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,5	4,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,3	3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,95%	1,05%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0001	0,0003

2 ANNEXES

2.1 Organes délibérants

BUREAU :

Président : Michel DESPRAT

1^{er} vice-président : Eric MICHEL-PROST

2^{ème} vice-président : Elisabeth GUILLOT

Marie-Jeanne BEGUET,	Marcel LANIER
Patrick CHARRONDIERE	Pierre LARRIEU
Henri CORMORECHE	Michel LIVENAIS
Pierre-Alban DOUCET	Jean-Louis SCHINDELE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : Michel DESPRAT

Remplaçant : Michel LIVENAIS

Titulaires :

Bruno HENRY
André COLLON
Eric MICHEL-PROST
Henry CORMORECHE
Patrick CHARRONDIERE

Suppléants :

Nathalie BARDE
Elisabeth GUILLOT
René AUCAGNE
Ivan KOLAR
Jean Louis SCHINDELE

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (délégation de service public) :

Président : Michel DESPRAT

Titulaires :

Patrick CHARRONDIERE
Jean Louis SCHINDELE
Michel LIVENAIS
Eric MICHEL-PROST
Bruno LIOCHON

Suppléants

Emmanuel GENIQUET
Patrice ANSOUD
Pierre Alban DOUCET

COMMISSION DE TRAVAUX SUR RESEAU ET OUVRAGES :

Président : Michel DESPRAT

Eric MICHEL-PROST	Michel LIVENAIS
Thierry LABRUYERE	Jean Louis SCHINDELE
Henry CORMORECHE	Gaëlle LICHTLE
Marcel LANIER	

COMMISSION MIXTE (Bureau + CAO) :

Président : Michel DESPRAT

Pierre Alban DOUCET	Marie Jeanne BEGUET	Michel LIVENAI
Eric MICHEL-PROST	Patrick CHARRONDIERE	Bruno HENRY
Elisabeth GUILLOT	Henry CORMORECHE	André COLLON
Jean Louis SCHINDELE	Marcel LANIER	Pierre LARRIEU

PERSONNEL SYNDICAL		
NOM-PRENOM	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
PLAUCHU Thérèse	Attachée territoriale	Temps complet sur SIEP DS
CHORRIER- COLLET Sébastien	Ingénieur principal- PTIE	Temps complet sur 12 SIE
GRUET Patricia	Technicien principal-PTIE	Temps partiel sur 12 SIE
CUZEL Christine	Adjointe administrative	Temps non complet sur SIEP DS

2.2 PTIE

Une démarche commune

Suite à l'arrêt des missions d'assistance technique des services de la DDAF/DDT, douze Syndicats de l'Ouest du département se sont fédérés en 2010 pour se doter de leur propre compétence technique, en rationalisant le coût et en adoptant une démarche commune : le Pôle Technique Intersyndical de l'Eau

AIN SURAN REVERMONT

DOMBES SAONE

RENOM CHALARONNE

AIN VEYLE REVERMONT

JASSANS RIOTTIER

RENOM VEYLE

BASSE REYSSOUZE

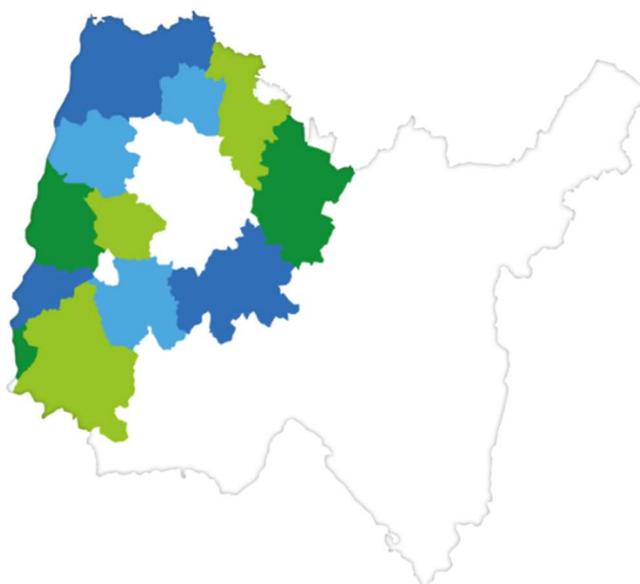
MONTMERLE ET ENVIRONS

SAONE VEYLE

BRESSE REVERMONT

MOYENNE REYSSOUZE

VEYLE CHALARONNE



Cette échelle totalise 152 communes et 80 000 abonnés à l'eau potable, soit presque 200 000 habitants. Le Pôle Technique Intersyndical de l'Eau n'est pas une entité supplémentaire ou parallèle aux syndicats, mais une mutualisation de personnel et de moyens par convention.

Ce secteur de l'Ouest de l'Ain, avec ses diversités allant du Revermont à la Saône, de la Bresse à la Dombes, forme néanmoins un ensemble cohérent en termes administratifs et techniques. En effet, tous ces syndicats sont historiquement bâtis sur le même mode de fonctionnement, et dotés de la compétence complète sur le cycle de l'eau potable : production et distribution aux abonnés. Tous sont exploités sous la forme de la délégation de service par affermage.

Outre la mutualisation de moyens, la démarche du Pôle Technique Intersyndical de l'Eau a permis la mise en place de groupes de pilotage regroupant, une fois par trimestre, les 12 Présidents ou leur représentant. Les échanges qui en ressortent permettent de partager les retours d'expérience et de développer des projets communs.

Les missions

Les principales missions du Pôle Technique Intersyndical de l'Eau sont les suivantes :

gestion déléguée des services : passation et contrôle des contrats de délégation de service public

travaux : passation et suivi des contrats de maîtrises d'œuvre, assistance pour les marchés de travaux et le montage des programmes de travaux, assistance technique pour les dossiers relatifs à l'hydrogéologie, les démarches réglementaires (DUP, Loi sur l'Eau), les dossiers techniques spécifiques veille technique et réglementaire mutualisée, développement de réflexions et démarches communes, par exemple : représentation collective dans les instances (Plan Départemental de l'Eau) ou dans les études à échelle supérieure (Val de Saône, études de ressources stratégiques, ...) mise en œuvre du schéma d'interconnexion de l'Ouest du Département de l'Ain : réflexion et pré-étude sur la mutualisation des moyens de secours

Les moyens

Le Pôle Technique Intersyndical de l'Eau dispose de deux agents basés 1, rue Tony Ferret à Bourg-en-Bresse, implantation permettant de se déplacer autant que nécessaire pour répondre aux sollicitations des syndicats.

Sébastien CHORRIER- COLLET, ingénieur, est assisté d'un technicien Mme Patricia GRUET depuis le 1er novembre 2012. Hélène DELACROIX a été recrutée le 19 septembre 2016 pour une durée de 6 mois en remplacement de Mme P. GRUET en congé de maternité.

Site internet : www-ptie-eau.fr

Contribution financière de chaque syndicat au PTIE

	Syndicat	Nb Abonnés	Part fixe	Part variable	Total
		2016			
1	SIE AIN SURAN REVERMONT	8 196	3 323,74 €	9 090,20 €	12 413,94 €
2	SIE AIN VEYLE REVERMONT	8 171	3 323,74 €	9 062,47 €	12 386,21 €
3	SIE BASSE REYSSOUZE	8 990	3 323,74 €	9 970,83 €	13 294,57 €
4	SIE BRESSE REVERMONT	4 560	3 323,74 €	5 057,51 €	8 381,25 €
5	SIE DOMBES SAONE	18 274	3 323,74 €	20 267,73 €	23 591,47 €
6	SIE JASSANS RIOTTIER	4 803	3 323,74 €	5 327,02 €	8 650,76 €
7	SIE MONTMERLE	5 515	3 323,74 €	6 116,70 €	9 440,44 €
8	SIE MOYENNE REYSSOUZE	2 719	3 323,74 €	3 015,65 €	6 339,39 €
9	SIE RENOM CHALARONNE	2 251	3 323,74 €	2 496,59 €	5 820,33 €
10	SIE RENOM VEYLE	4 141	3 323,74 €	4 592,79 €	7 916,53 €
11	SIE SAONE VEYLE	9 311	3 323,74 €	10 326,85 €	13 650,59 €
12	SIE VEYLE CHALARONNE	6 979	3 323,74 €	7 740,42 €	11 064,16 €
		83 910	39 884,89 €	93 064,75 €	132 949,64 €

2.3 Installations

2.3.1 Unité de production de « PORT MASSON » - Commune de Massieux

INSTALLATION DE PRODUCTION	
NOM DE L'INSTALLATION	Port Masson
FILIÈRE DE TRAITEMENT	Processus d'élimination biologique du manganèse, de l'ammonium et du fer sur filtre à sable, puis désinfection par chlore gazeux
ORIGINE DE L'EAU	3 puits de captage dont 2 à drains rayonnants dans les alluvions fluviales graveleuses de la Saône
DÉBIT NOMINAL DU PRÉLÈVEMENT	600 m ³ /h
VOLUME PRODUIT MOYEN	5 213 m ³ /j

2.3.2 Unité de production « LES TROIS FONTAINES » - Commune de Civrieux

INSTALLATION DE PRODUCTION	
NOM DE L'INSTALLATION	Les 3 Fontaines
FILIÈRE DE TRAITEMENT	Désinfection par chlore gazeux
ORIGINE DE L'EAU	Puits de captage source à drains transversaux
DÉBIT NOMINAL DU PRÉLÈVEMENT	90 à 95 m ³ /h
VOLUME PRODUIT MOYEN	1 574 m ³ /j

2.3.3 Puits de « Monthieux » - Commune de Monthieux

INSTALLATION DE PRODUCTION	
NOM DE L'INSTALLATION	Monthieux
FILIÈRE DE TRAITEMENT	Désinfection par chlore gazeux
ORIGINE DE L'EAU	Puits de captages dans nappe
DÉBIT NOMINAL DU PRÉLÈVEMENT	177 m ³ /h
VOLUME PRODUIT MOYEN	1 938 m ³ /j

2.3.4 Unité de production de « Villars Les Dombes » - Commune de Villars Les Dombes

INSTALLATION DE PRODUCTION	
NOM DE L'INSTALLATION	Villars Les Dombes
FILIÈRE DE TRAITEMENT	Chloration gazeuse (non réceptionnée) + UV
ORIGINE DE L'EAU	Puits de captage dans la nappe
DÉBIT NOMINAL DU PRÉLÈVEMENT	80 m ³ /h
VOLUME PRODUIT MOYEN	520 m ³ /j

2.3.5 Réservoirs de stockage

Nom du réservoir	Commune d'implantation	Capacité (m ³)	Caractéristiques
Chatagnier	Massieux	1 500 + 2 x 250	3 cuves Semi-enterrées
Sur les Mouilles	Tramoyes	120	Bâche au sol
Les Dentines	Tramoyes	250	Réservoir sur tour
Route de Monthieux	Ambérieux-en-Dombes	500	Réservoir sur tour
Le Bois des Pins	Civrieux	1 000	Réservoir sur tour
Rancé	Rancé	2 000	Réservoir sur tour
Saint-André-de-Corcy	Saint-André-de-Corcy	500	Réservoir sur tour
Saint-Jean-de-Thurigneux	Saint-Jean-de-Thurigneux	1 500	Réservoir sur tour
Les Tours	Trévoux	800 + 1 200	2 cuves semi enterrees
Ambérieux en Dombes	Ambérieux en Dombes	500	Réservoir sur tour
Port Masson	Massieux	600	Bâche au sol
Les 3 Fontaines	Civrieux	2 x 600 + puisard	Cuves + puisard
Autières	Villars les dombes	500	Réservoir sur tour
Montrottier	Villars les Dombes	300	Réservoir sur tour

2.3.6 Descriptif détaillé du réseau

Diamètre / Matériau	Fonte	FG	FGS	PE	Amiante Ciment	PVC	PEHD	PEBD	Acier	Ethernit	Inconnu	Total
<50 mm	2 017	1 935	37	110	56	37 231	9 593	320			10 095	61 394
50-99 mm	11 265	63 553	66 084	57	578	43 456	33 188	116	2 302	68	795	221 462
100-199 mm	9 896	50 352	236 852		934	2 504	439		3 056		20	304 053
200-299 mm	4 013	20 783	58 914				169					83 879
300-499 mm		383	29 463									29 846
Inconnu			71								1 468	1 539
TOTAL	25 174	137 006	391 421	167	1 568	83 191	43 389	436	5 358	68	12 378	702 173

2.4 Interventions

2.4.1 Nettoyage des réservoirs

La réglementation impose le nettoyage des ouvrages de stockage d'eau potable une fois par an (décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Cette opération spécifique de lavage a été réalisée par une société équipée d'un véhicule spécifique, des buses d'injection et des équipements de sécurité nécessaires.

La procédure de lavage pour chacun des réservoirs a été la suivante :

- By-pass du réservoir pour assurer la continuité de la distribution pendant le lavage,
- Vidange des ouvrages avec rejet des eaux traitées dans les réseaux d'eaux pluviales ou dans les fossés,
- Pulvérisation d'un désincrustant,
- Pulvérisation d'un désinfectant,
- Rinçage des parois avec de l'eau traitée,
- Neutralisation des eaux de rinçage à un pH neutre avant le rejet en milieu naturel.

Jour	Commune	Adresse	Type-Contenance
lundi 15/05/2017	Villars-les-Dombes	Rue du Bugey - Autières	Réservoir 500m3
lundi 23/10/2017 matin	Massieux	Chatânier Bas Service	Cuve n°1 + n°2 250m3
lundi 23/10/2017 après-midi	Civrieux	40, Chemin des 3 Fontaines	Cuve n°1 600m3
mardi 24/10/2017 matin	Saint Jean de Thurigneux	Bois Chatainier	Réservoir 1500m3
mardi 24/10/2017 après-midi	Saint André de Corcy	545, Route de Lyon	Réservoir 500m3
mercredi 25/10/2017 matin	Trévoux	970, Chemin d'Arras	Cuve 800m3
mercredi 25/10/2017 après-midi	Civrieux	40, Chemin des 3 Fontaines	Cuve n°2 600m3 + puisard 30m3
jeudi 26/10/2017 matin	Ambérieux en Dombes	364, Route du Gouverneur	Réservoir 500m3
jeudi 26/10/2017 après-midi	Civrieux	Bois des Pins	Réservoir 1000m3
vendredi 27/10/2017 matin	Massieux	Chatânier	Cuve 1500m3
lundi 20/11/2017 matin	Tramoyes	Les Mouilles	Bâche 150m3
lundi 20/11/2017 après-midi	Massieux	Port Masson	Cuve 600m3
mardi 21/11/2017 matin	Villars-les-Dombes	Rue du Bugey - Autières	Réservoir 500m3
mardi 21/11/2017 après-midi	Tramoyes	137, Rue des Dentines	Réservoir 250m3
mercredi 22/11/2017 matin	Rancé	Route de Toussieux	Réservoir 2000m3
mercredi 22/11/2017 après-midi	Trévoux	970, Chemin d'Arras	Cuve 1200m3

2.4.2 Intervention sur le réseau et les branchements

Le fermier doit remplacer contractuellement 100 branchements par an. En 2017 NDES en a remplacé 146

Nombre par an	Exigences contractuelles	Cumul années antérieures	2016	2017	Total
Renouvellements de compteurs effectués :		3 321	2 166	345	5 832
Branchements renouvelés :	100	302	145	73	520
Branchements réalisés par NDES :		284	139	146	569
Réparations de fuites (branchement et avant compteur) :		834	304	332	1 470
Réparations de fuites (canalisation/réseau principal) :		117	89	104	310
Mètres linéaires de réseaux réparés :		6	0	0	6

Type d'interventions	Nombre / an
Nombre de renouvellements de canalisations	0
Nombre de purges réalisées	11
Nombre de coupures d'eau non programmées	8
Nombre de coupures d'eau programmées	50

Date	Equipements renouvelés
23/06/2017	Ventouse à Trévoux chemin de la Villarde

2.4.3 Recherches de fuites

Date	Commune	Adresse	Linéaire inspecté	Nb prélocalisateurs posés	Matériel	Observations
Fin janvier	Mionnay	Ensemble commune	12500	65	SEPEM	
Février-début mars	Trévoux	Ensemble commune	34000	131	SEPEM	
Juin	Reyrieux	Ensemble commune	34000	110	SEPEM	
Fin juin	Parcieux	Ensemble commune	12000	33	SEPEM	
Début juillet	Massieux	Ensemble commune	2500	8	SEPEM	
De fin juin à fin décembre	Trévoux	Ensemble commune	20000	20	Hydréka P+	Permanent
Fin octobre	Ars-sur-formans	Ensemble commune	16400	47	SEPEM	
mi novembre	Miserieux	Ensemble commune	18500	50	SEPEM	

mi novembre- Début décembre	Ste Euphémie	Ensemble commune	14800	47	SEPEM	
		TOTAL	164700	511		

Réparation de fuites suite à la recherche de fuites

Date	Commune	Adresse	Type Fuite	Débit m3/h	Nature conduite	Diamètre
	Trévoux	Montée Saint-Sorlin	Vanne branchement			
10/03/2017	Trévoux	Allée des Artisans	Collier bcht		PEHD	25
24/03/2017	Trévoux	Montée Saint-Sorlin	Presse étoupe vanne			
03/05/2017	Trévoux	8, Rue Neuve	Casse franche		Fonte grise	60
26/06/2017	Reyrieux	1125, Chemin des Peupliers	Collier bcht	3m3/h	Fonte grise	80
01/09/2017	Trévoux	Chemin du Camping	Fuite avant compteur dans regard		PEBD	25
13/09/2017	Trévoux	27, Route de Reyrieux	Joint plomb		Fonte grise	80
04/05/2017	Trévoux	8, Rue Neuve (Hôpital)	Casse franche canalisation	8m3/h	Fonte grise	60
05/07/2017	Trévoux	Montée Saint-Sorlin	PI mal fermé			
09/11/2017	Trévoux	3B, Rue Montsec	Fuite branchement		PEHD	25
22/11/2017	Trévoux	10, Rue des Ursules	Fuite manchon		PEBD	25
22/11/2017	Trévoux	Rue de la Sidoine	Manchon raccordement travaux 2016 Chtolton	7m3/h	Fonte ductile	150
27/11/2017	Trévoux	Boulevard des Combattants	Manchon raccordement travaux 2012 Chtolton		Fonte ductile	150
14/11/2017	Misériieux	499, Grande Rue	Fuite pied PI		Fonte ductile	100
15/12/2017	Misériieux	Cibeins	PI mal fermé			

2.4.4 Suivi des débitmètres

Le volume de fuite reste une estimation moyennée annuelle qui ne tient pas compte des gros consommateurs.

Le volume de fuite ne prend pas en considération la consommation (aussi bien domestique que non domestique). La formule utilisée consiste à considérer que 70% du débit de nuit sont des fuites et par conséquent 30 % de la consommation réelle de nuit (il y en a toujours un peu). Ainsi on calcul un rendement du réseau sur un instant t.

Le rendement est un **rendement hydraulique** qui approxime les volumes réellement perdus par fuite (ONEMA).

Le tableau ci-dessous est l'inventaire des débitmètres permettant une sectorisation de l'ensemble du réseau syndicale et nous permettant un suivi localisé des consommations.

Listing Débitmètre	Emplacement	Q nuit au 01/01/2018
Cpt 1 : Distri St-André	Château d'eau	7,3
Cpt 2 : Distri Ambérieux	Château d'eau	28
Cpt 3 : St-Jean Total (sortie réservoir)	Chemin de la Carrière	8
Cpt 6 : Ste-Euphémie Pont	Route d'Ars	0
Cpt6 Bis : Savigneux Pont --> Ars/Formans	RD 904	14,4
Cpt7 : St Jean Cimetière --> ZI Reyrieux + Trévoux	RD 66	8
Cpt7 Bis : Route Trévoux Misérieux	RD 66f	2,4
Cpt 9 : Savigneux Ferme Biesse	RD 44	0
Cpt11 : Civrieux --> Mionnay	Chemin de l'Etang Dent	7,2
Cpt14 : Villeneuve Vallas --> Chaleins	Rue du Vallas	4
Cpt15 : Villeneuve TGV --> St-Trivier	RD 936	En panne
Cpt15 Bis : St Trivier Capricia	RD 66	0
Cpt16 : Ambérieux Place --> Savigneux	Route du 3 Septembre 1944	6
Cpt17 : Monthieux Lapeyrouse	RD 6	0,8
Cpt18 : Savigneux Tennis	RD 88	8,8
Cpt20 : Ambérieux Feu	Route de St-Trivier	20
Cpt22 : Montée Carriat	Rue Carriat	3,6
Cpt23 : Ambérieux St Olive	Chemin de la Dombes	2,8
Cpt30 : distrib. Civrieux Bois les Pins	Château d'eau	14,3
Cpt31 : Sortie réservoir Châtanier --> BS	Réservoir	28,2
Cpt33 : Rancé Total (sortie Réservoir)	Château d'eau	39,3
Cpt33 Bis : Rancé --> Savigneux	Devant le château d'eau	25,5
Cpt32 : Sortie Réservoir Trévoux	Château d'eau	35
Cpt34 : RD 66 --> Les Communaux	RD 66d	0
Cpt 35 : Villeneuve --> Chambard	Chemin du Bourdon	16,4
Cpt36 : Villeneuve dir.Chaleins	Chemin de Châtenay	0,8
Cpt 37 : Ars/Formans --> Misérieux	Chemin du Château	0
Cpt 38 : Ste-Euphémie --> Misérieux	Rue du Chanay	0
Cpt 39 : Massieux --> Parcieux & Reyrieux	Route de Reyrieux	21,6
Villars : Débit surpresseur	Château d'eau	7
30 débitmètres de sectorisation		

2.5 Parc compteurs

Diamètre Année	DN 12	DN 15	DN 20	DN 25	DN 30	DN 40	DN 50	DN 60	DN 80	DN 100	DN 150	Total général
	1900		1									
1957		16						1				17
1959			1									1
1962		2										2
1963		1										1
1964		3										3
1967		2										2
1968		2										2
1969		9	2		1							12
1970		4	1									5
1971		24	2									26
1972		20	2									22
1973		11	2									13
1974		12										12
1975		15	1	1	1							18
1976		8	1		1							10
1977		8	1		1							10
1978		25	2									27
1979		17										17
1980		44	1									45
1981		3										3
1982		4	2									6
1983		52	1									53
1984		20										20
1985		63										63
1986		13	4									17
1987		29	1									30
1988		42						1				43
1989		44	1									45
1990		43	1									44

Diamètre Année	DN 12	DN 15	DN 20	DN 25	DN 30	DN 40	DN 50	DN 60	DN 80	DN 100	DN 150	Total général
	1991		129	5			1					
1992		22							1			23
1993		67	5		1							73
1994		69			1	2		1		2		75
1995		78	1					1				80
1996		135	2				1					138
1997		140	8									148
1998		142	5			1						148
1999		176	13	1	3	1	1					195
2000		265	13		1	1			1			281
2001		429	10			1				1		441
2002		834	9				1		1	1		846
2003		1044	9		2	3			1	12	1	1 072
2004		407	11		9	5	1		1			434
2005		792	18		2	6	1	2				821
2006		1138	16		3	6		2		1		1 166
2007		1272	15		5	7		1	1			1 301
2008		1122	20		3	6	1	2		2		1 156
2009		1061	16		1	4	1			1		1 084
2010		1154	21		3	2			1			1 181
2011		1074	17		6	3	7	3	4	3		1 117
2012		1166	8		9					2		1 185
2013		1282	13		2	1		2				1 300
2014		1960	17		7	2						1 986
2015	1	2442	39	1	7			1	1			2 492
2016	1	2265	16		11	3			2			2 298
2017	1	480	2		2	6						491
Total général	3	21 682	335	3	82	61	14	17	14	25	1	22 237

2.6 Qualité de l'eau

2.6.1 Modalités des analyses

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine fixé par l'article L 1321-5 du Code de la Santé Publique prévoit la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau.

En application de l'article R 1321-15 du CSP, le contenu du programme d'analyses, ses modalités d'adaptation et les fréquences de prélèvements et d'analyses sont précisés, selon les caractéristiques des installations, pour le département de l'Ain par l'arrêté préfectoral du **26/03/2004**.

Ce bilan est établi en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 qui précise, d'une part des **limites de qualité qui doivent impérativement être respectées et, d'autre part, des références de qualité**.

↳ Le contrôle de sa qualité

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

Le contrôle sanitaire officiel sanitaire et légal exercé par le Préfet (ARS).

Au titre du contrôle officiel, des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en divers points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier la qualité physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la qualité sanitaire des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée. Il est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service.

Le contrôle d'auto surveillance d'exploitation conduit par Nantaise des Eaux.

Pour s'assurer du respect des exigences de qualité, Nantaise des Eaux surveille en permanence la qualité de l'eau qu'elle produit et distribue en vérifiant sa conformité. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur.

Les prélèvements du contrôle sanitaire ARS et de l'auto-surveillance Nantaise des Eaux respectent les codifications et les critères de modélisations établies par les ARS pour permettre d'alimenter la base de données administratives SISE-EAUX (Système d'Information en Santé Environnement-Eaux).

↳ Le plan Vigipirate...

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan VIGIPIRATE. Parmi les plus significatives :

- Le renforcement de la désinfection en sortie de réservoir à une concentration en chlore libre de 0.3 mg/l et le maintien d'un résiduel de 0.05 mg/l en tout point du réseau ;
- Le renforcement de la surveillance des ouvrages ;
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel.

2.6.2 Conformité de l'eau produite

Résultats du contrôle sanitaire par commune à l'adresse internet suivante :

Orobnat.sante.gouv.fr

Les paragraphes suivants sont extraits du rapport du délégataire du chapitre « Qualité de l'Eau ».

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique,
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- des substances indésirables,
- des substances toxiques,
- des pesticides et produits apparentés,
- la qualité microbiologique.

Les fréquences des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par l'arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses de contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

Les prélèvements sont réalisés par les services de l'ARS et les analyses confiées au laboratoire CARSO.

✚ Synthèse des analyses sur l'eau brute :

		Nombre d'analyses	Nombre conforme	% conformité
Eau brute	Surveillance sanitaire			
	Bactériologique	5	5	100%
	Physico-chimique	5	5	100%
	Nombre total d'échantillons	5	5	100%
	Surveillance auto contrôle contractuel			
	Bactériologique	5	5	100%
	Physico-chimique	8	8	100%
	Nombre total d'échantillons	8	8	100%

✚ Synthèse des analyses sur l'eau traitée :

		Nombre d'analyses	Nombre conforme	% conformité
Eau traitée	Surveillance sanitaire			
	Bactériologique	28	28	100%
	Physico-chimique	38	38	100%
	Nombre total d'échantillons	38	38	100%
	Surveillance auto contrôle contractuel			
	Bactériologique	9	9	100%
	Physico-chimique	22	22	100%
	Nombre total d'échantillons	22	22	100%
	Surveillance exploitant par spectrophotométrie			
	Bactériologique	0	0	-
	Physico-chimique	379	379	100%
	Nombre total d'échantillons	379	379	100%

Commentaire :

La surveillance de type auto-contrôle contractuelle est sous-traitée au laboratoire CARSO qui est lui-même mandaté par l'ARS pour la réalisation de la surveillance sanitaire.

Dans le cadre de la surveillance de l'exploitant, le contrôle des paramètres physico-chimiques (chlore libre, chlore total, pH, fer manganèse, NO₃, NH₄ et turbidité) est réalisé à l'aide de spectrophotomètre de terrain. Cette surveillance permet de détecter toute dérive de la qualité sur les paramètres contrôlés.

L'ensemble des contrôles listés ci-dessus indiquent la conformité systématique de l'eau distribuée.

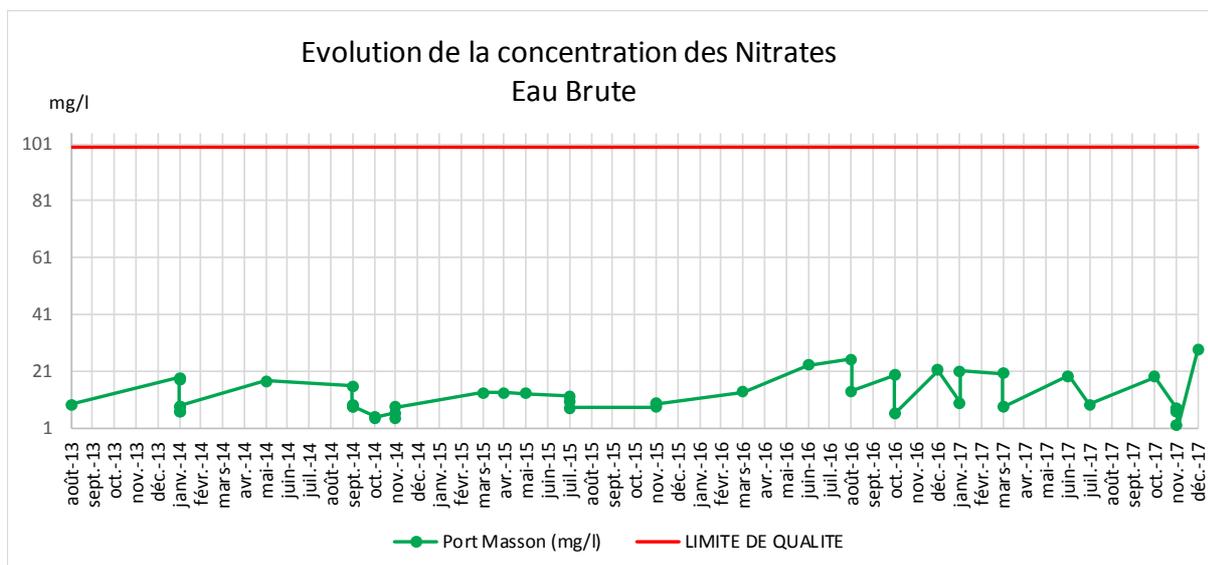
Laboratoire

Début 2018, le spectrophotomètre du laboratoire a été renouvelé.



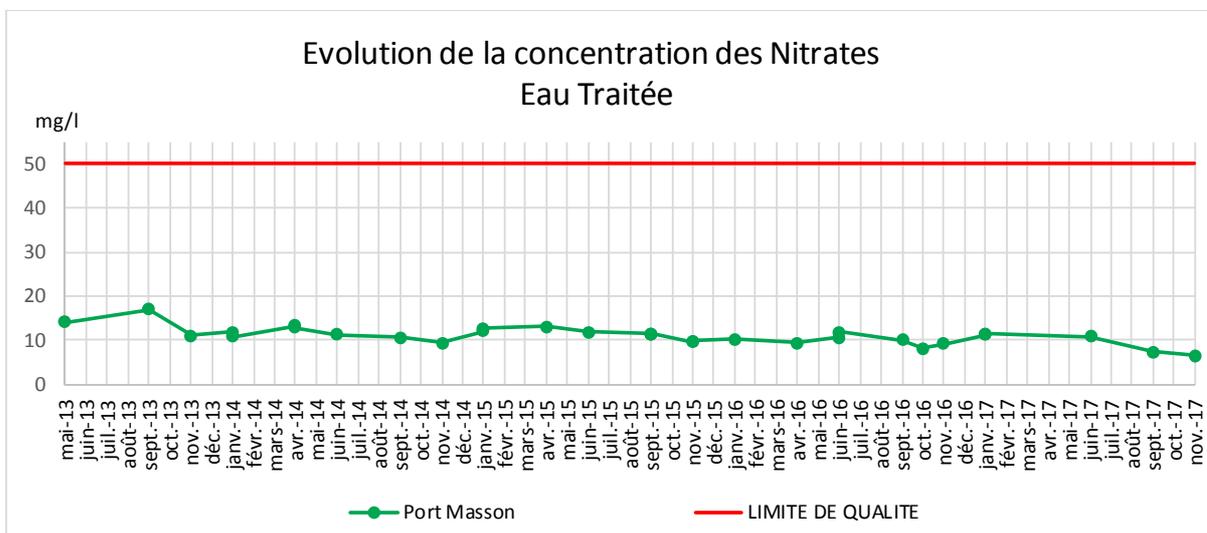
a. **Le suivi des nitrates**

➤ Ressource de Massieux



Graphique : évolution des concentrations en nitrate en eau brute au niveau de la ressource de Massieux

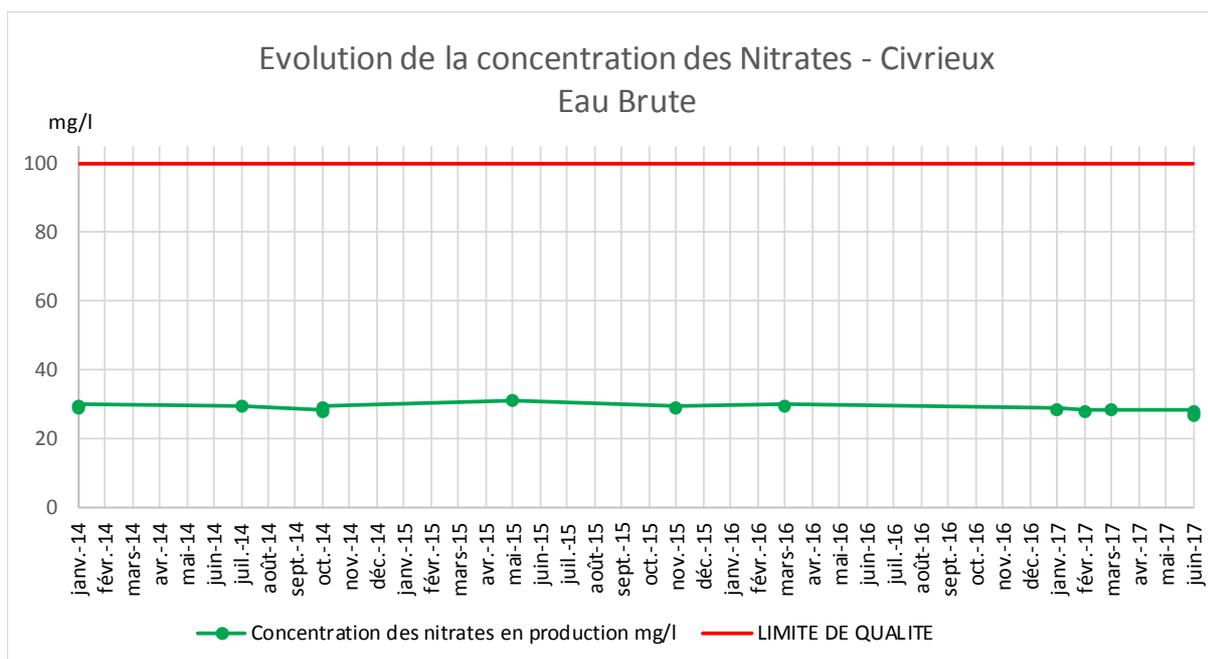
La concentration en Nitrates de l'eau pompée en 2017 par la station de Port Masson de MASSIEUX a varié de 0,7 à 28,5 mg/l. Ces teneurs respectent systématiquement la limite de qualité en eau de captage (< 100 mg/l NO₃).



Graphique : évolution des concentrations en nitrate en eau traitée au niveau de la ressource de Massieux

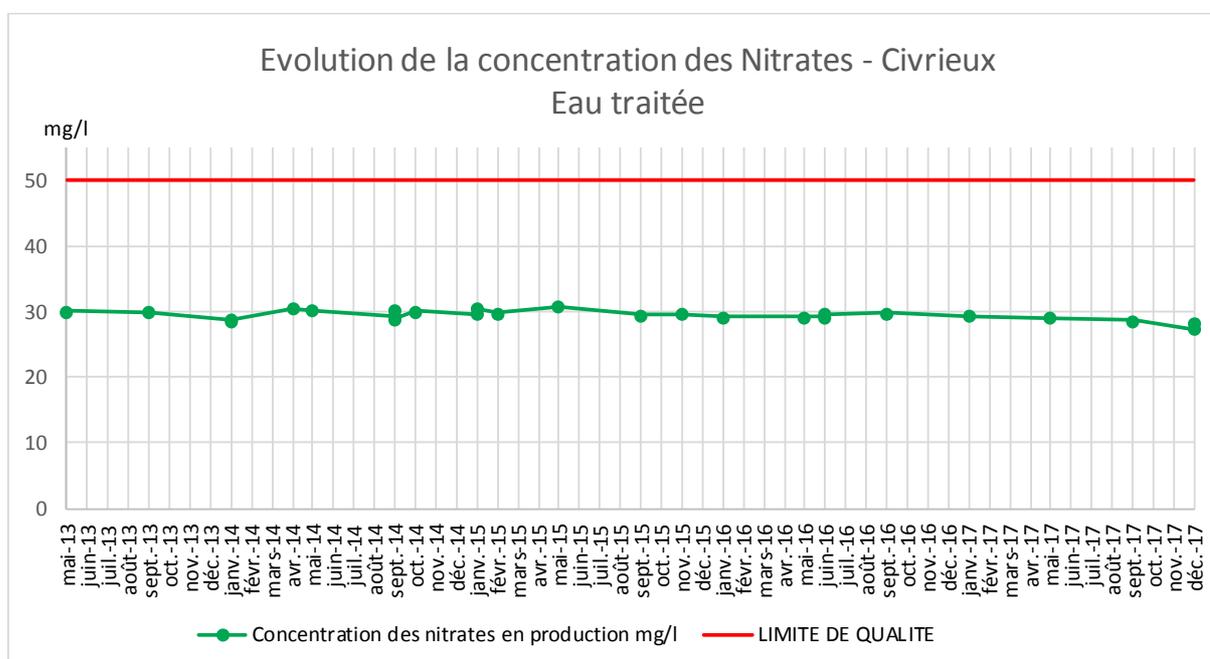
La concentration en Nitrates de l'eau pompée en 2017 par la station de Port Masson de MASSIEUX a varié de 6,5 à 11,4 mg/l. Ces teneurs respectent systématiquement la limite de qualité au robinet du consommateur (< 50 mg/l NO₃).

➤ Ressource Les Trois Fontaines de Civrieux



Graphique : évolution des concentrations en nitrate en eau brute au niveau de la ressource de Civrieux

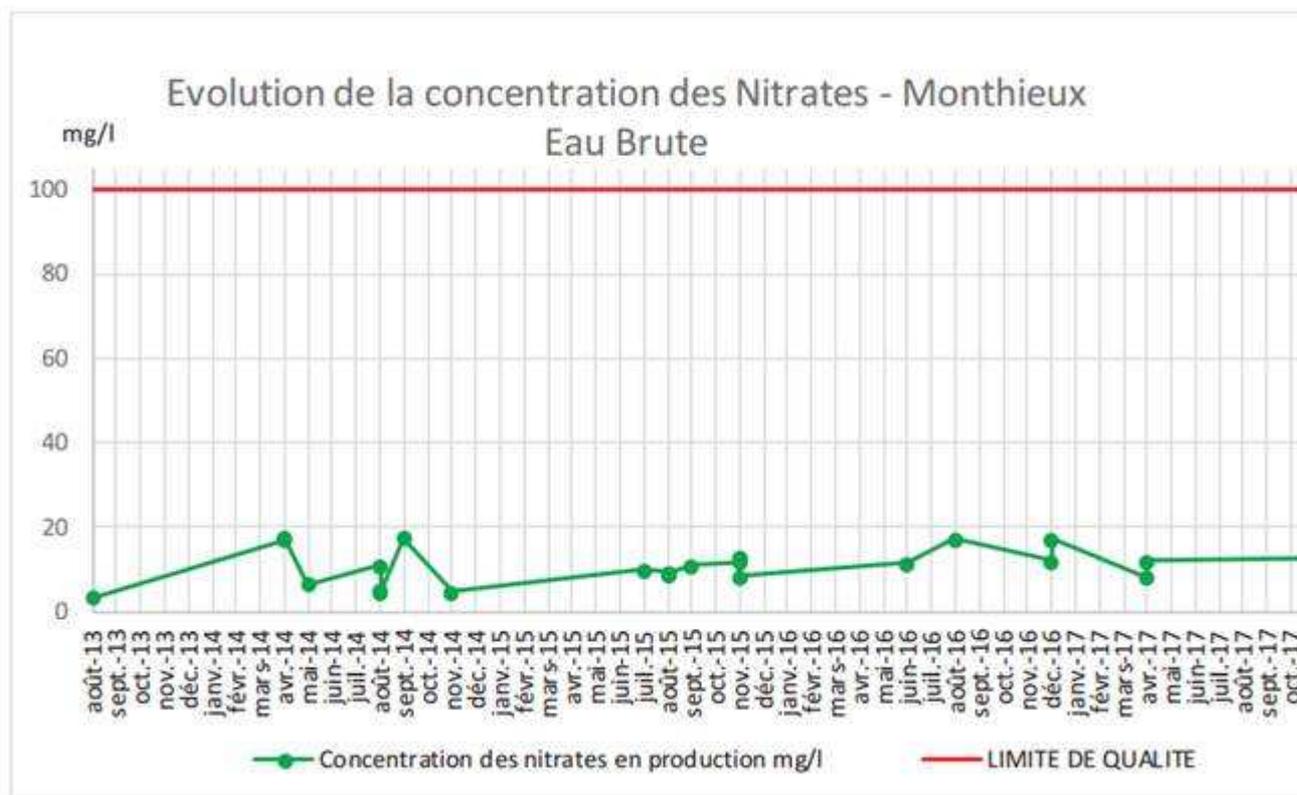
En 2017, la concentration en nitrates du puit de captage de Civrieux est stable soit une moyenne de 28,1 mg/l. Les teneurs au point captage ont respecté la limite de qualité (< 100 mg/l NO₃).



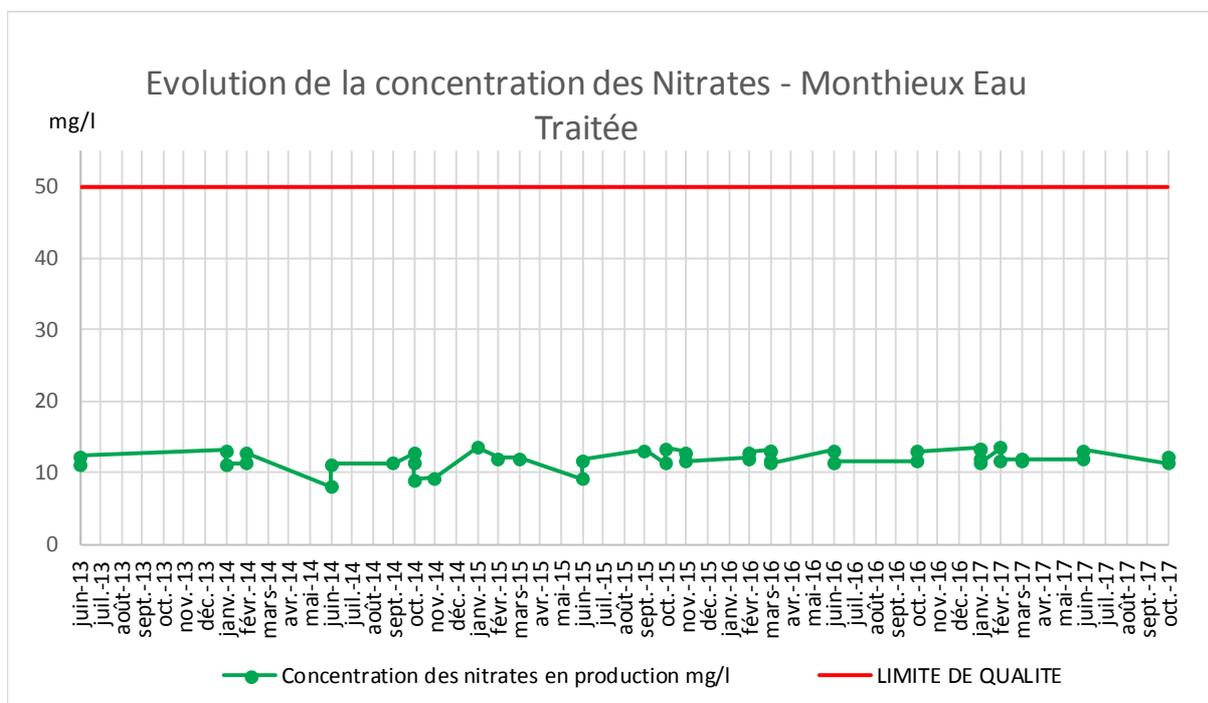
Graphique : évolution des concentrations en nitrate en eau traitée au niveau de la ressource de Civrieux

En 2017, la concentration en nitrates du puit de captage de Civrieux a varié de 27,4 à 29,4 mg/l. Les teneurs au point de mise en distribution ont respecté la limite de qualité au robinet du consommateur (< 50 mg/l NO₃).

➤ Ressource Monthieux



En 2017, la concentration en nitrates du puit de captage de Monthieux a varié de 1 à 12,5 mg/l. Les teneurs au point de captage ont respecté la limite de qualité (<100 mg/l NO₃).

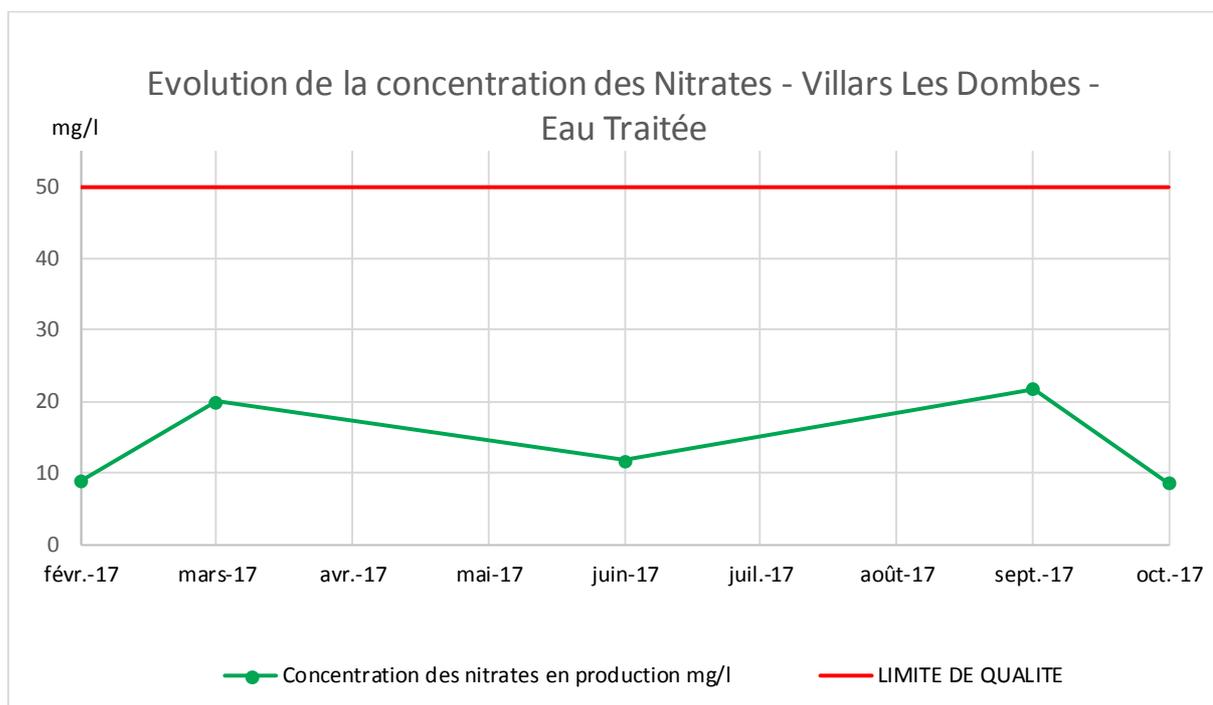


Graphique : évolution des concentrations en nitrate en eau traitée au niveau de la ressource de Monthieux

En 2017, la concentration en nitrates en sortie de traitement de la source de Monthieux a varié de 11,3 à 13,5 mg/l. Cette valeur est globalement stable. Les teneurs au point de mise en distribution ont respecté la limite de qualité au robinet du consommateur (<50 mg/l NO₃).

➤ Ressource Villars Les Dombes

En mars 2017, la concentration en nitrates du puits de captage de Villars les Dombes était de 13,7 mg/l. La teneur au point de captage a respecté la limite de qualité (<100 mg/l NO₃).



Graphique : évolution des concentrations en nitrate en eau traitée au niveau de la ressource de Villars Les Dombes

En 2017, la concentration moyenne en sortie de la station de Villars les Dombes est de 14,2 mg/l.

Cette valeur est nettement inférieure à la limite qualité de 50 mg/l.

b. Le suivi des pesticides sur les ressources

L'autocontrôle et le contrôle ARS permet de suivre l'évolution de plus de 240 pesticides et molécules dérivées des pesticides.

Le tableau suivant est un focus sur 3 pesticides souvent présents dans les eaux de consommation humaine.

Dates	Site de captage	Atrazine µg/l	Déséthylatrazine µg/l	Simazine µg/l
MASSIEUX - Port Masson				
sept.-14	Puits 1	<0,03	-	<0,02
sept.-14	Puits 3	<0,03	-	<0,02
oct.-14	Puits 2	<0,03	0,038	<0,02
nov.-14	Puits 1	<0,03	0,032	<0,02
nov.-14	Puits 2	<0,03	0,034	<0,02
nov.-14	Puits 3	<0,03	<0,03	<0,02
mars-15	Puits 3	<0,03	<0,03	<0,02
avr.-15	Puits 2	<0,03	<0,03	<0,02

Dates	Site de captage	Atrazine µg/l	Déséthylatrazine µg/l	Simazine µg/l
mai-15	Puits 1	<0,03	<0,03	<0,02
juil.-15	Puits 1	<0,03	<0,03	<0,02
juil.-15	Puits 2	<0,03	<0,03	<0,02
juil.-15	Puits 3	<0,03	<0,03	<0,02
mars-16	Puits 1	<0,03	<0,03	<0,02
janv.-17	Puits 3	<0,03	<0,03	<0,02
mars.-17	Puits 2	<0,03	0,037	<0,02
juil.-17	Puits 2	<0,03	<0,03	<0,02
CIVRIEUX - Les 3 Fontaines				
janv.-14	Source	0,034	-	<0,02
oct.-14	Source	<0,03	0,04	<0,02
sept.-15	Source	<0,03	<0,03	<0,02
sept.-15	Source	<0,03	0,049	<0,02
oct.-15	Source	<0,03	0,039	<0,02
Janv.-16	Source	<0,03	<0,03	-
Mai-16	Source	<0,03	<0,03	<0,02
Sept.-16	Source	0,032	0,059	<0,02
janv.-17	Source	<0,03	0,033	<0,02
févr.-17	Source	<0,03	0,038	<0,02
mars-17	Source	<0,03	<0,03	<0,02
juin-17	Source	<0,03	0,063	<0,02
juin-17	Source	<0,03	0,053	<0,02
oct.-17	Source	0,031	0,04	<0,02

Tableau : concentrations des principaux pesticides au niveau des ressources

Dans la majorité des cas, les concentrations en Atrazine, Déséthylatrazine et Simazine sont inférieures aux seuils de détection. Elles sont systématiquement conformes à la limite de qualité sur les eaux brutes : <2 µg/l par pesticide.

c. Le suivi du Manganèse

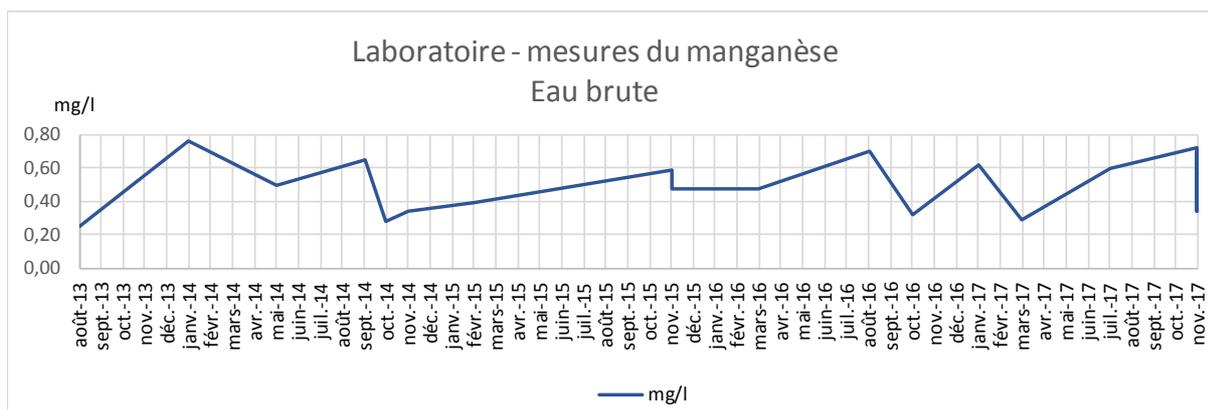
La présence de cet élément génère des dépôts dans le réseau et les réservoirs qui peuvent troubler l'eau.

Les champs captant les plus sensibles au manganèse sont ceux de Port Masson. C'est pourquoi, le suivi est plus fréquent au niveau de cette ressource. D'ailleurs la station de pompage de Port Masson est équipée de filtres à sable permettant de traiter ce métal.

➤ Station de Port Masson

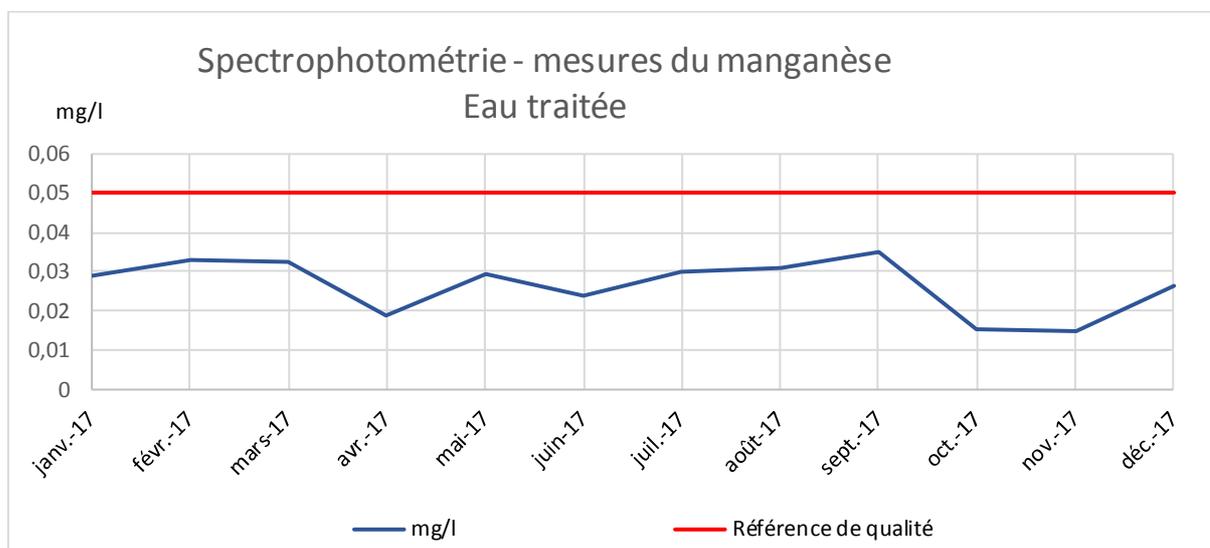
Points de prélèvement	Type d'eau	Méthode d'analyses	Nombre de mesures	Moyenne (mg/l)	Max (mg/l)	Min (mg/l)
Port Masson	Eau brute	Laboratoire	6	0,54	0,72	0,29
Port Masson	Eau traitée	Laboratoire	4	0,035	0,04	0,01
Port Masson	Eau traitée	Spectrophotométrie	38	0,028	0,046	0,01

Tableau : suivi du Manganèse à Port Masson



Graphique : suivi sur l'eau brute du manganèse à Port Masson

En 2017, la concentration de l'eau de captage en manganèse a varié de 0,29 à 0,72 mg/l.



Graphique : suivi par spectrophotométrie du manganèse à Port Masson

Dans la totalité des mesures réalisées par le laboratoire CARSO, nous constatons un respect de la référence de qualité de 0,05 mg/l.

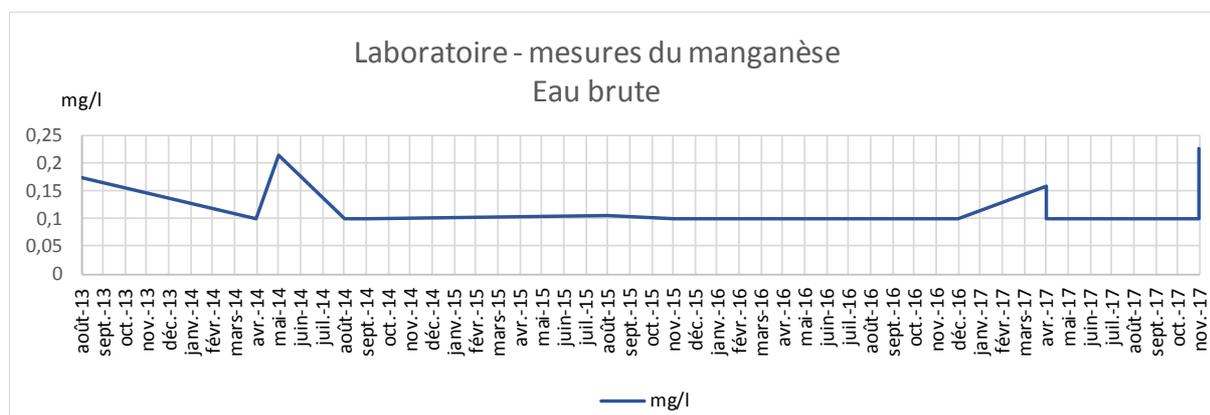
Pour les analyses réalisées sur le terrain par méthode spectrophotométrie, nous observons également un respect de la norme sur l'ensemble de l'année.

De plus, nous constatons, que le traitement sur les filtres à sable de Port Masson permet une réduction notable du taux de manganèse dans l'eau.

➤ Station de Monthieux

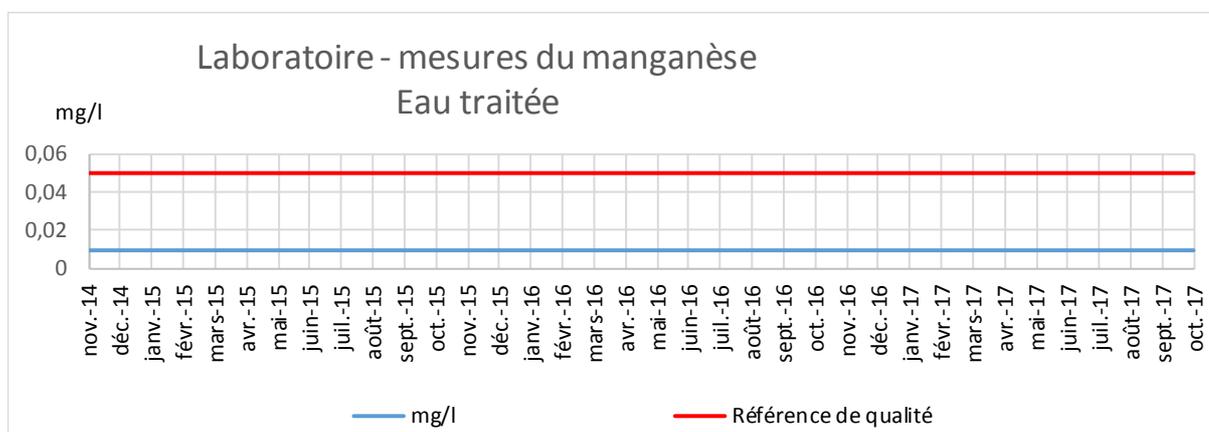
Points de prélèvement	Type d'eau	Méthode d'analyses	Nombre de mesures	Moyenne (mg/l)	Max (mg/l)	Min (mg/l)
Monthieux	Eau traitée	Laboratoire	2	<0,01	<0,01	<0,01

Tableau : suivi du Manganèse à Monthieux



Graphique : suivi du manganèse sur l'eau brute à Monthieux

En 2017, la concentration moyenne de l'eau de captage en manganèse a été de 0,15 mg/l.



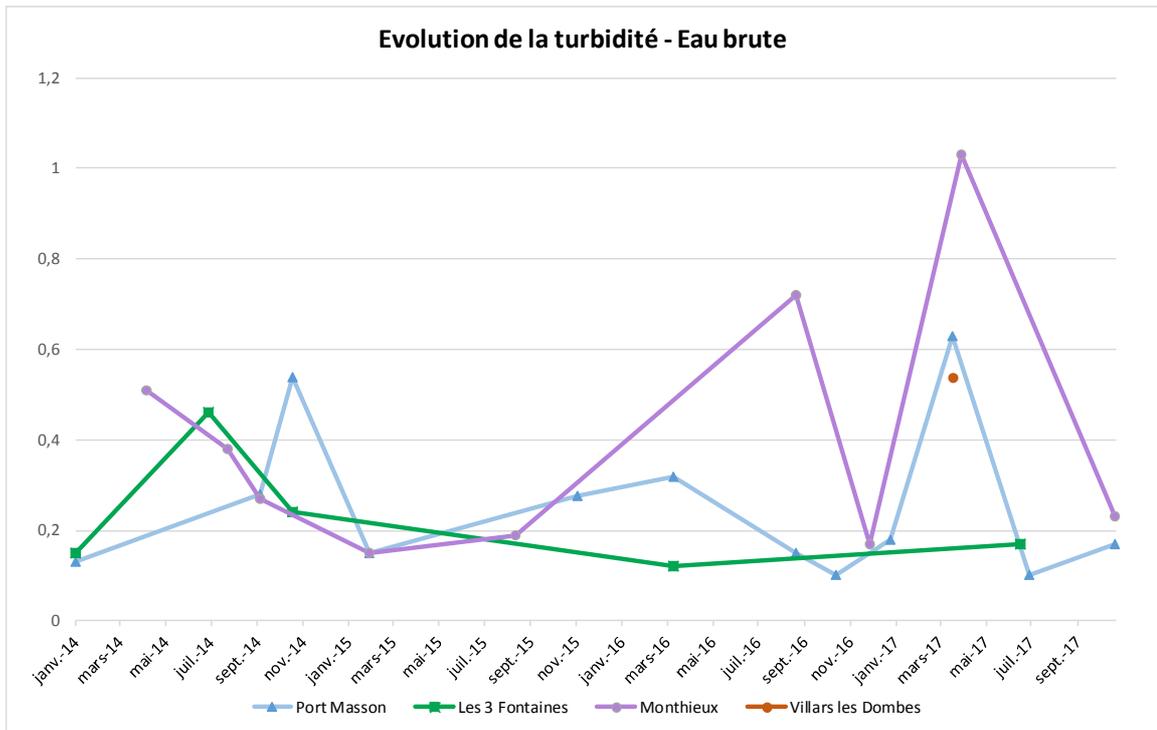
Graphique : suivi du manganèse sur l'eau traitée à Monthieux

Dans la totalité des mesures réalisées par le laboratoire CARSO, nous constatons un respect de la référence de qualité de 0,05 mg/l.

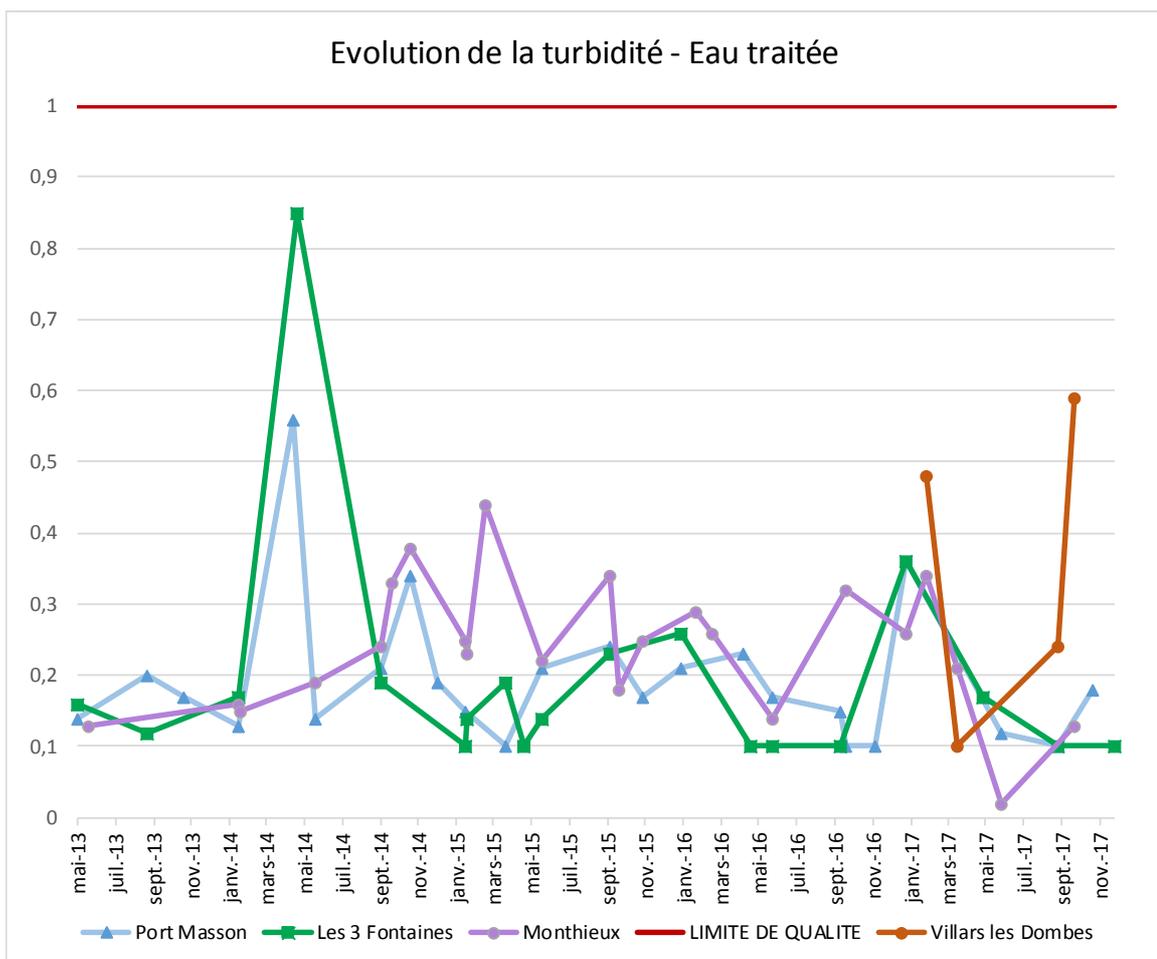
d. **Le suivi de la turbidité**

Le champ captant de MASSIEUX présente une vulnérabilité face aux fortes pluviométries qui se traduit par des augmentations récurrentes de la turbidité.

Ces augmentations de turbidité marquent l'influence des eaux de surface sur les ressources. Elles limitent l'efficacité de la désinfection et mettent en évidence un risque de contamination bactériologique.



Graphique : suivi de la turbidité réalisé par le laboratoire – Eau brute



Graphique : suivi de la turbidité réalisé par le laboratoire – Eau traitée

En complément du suivi réalisé par le laboratoire, 101 analyses par spectrophotométrie ont été réalisées afin de détecter plus rapidement d'éventuelles dérives de la qualité.

e. **pH et Potentiel de dissolution des métaux**

L'étude menée en 2017 a montré que les mesures de pH in situ étaient comprises entre 7,3 et 7,5, et ce quelle que soit la ressource concernée, ce qui correspond à un potentiel de dissolution du plomb élevé.

Point de production	COMMUNE	Valeur de pH retenue
Puits et forage de MONTHIEUX	MONTHIEUX	7,5
Source de CIVRIEUX	CIVRIEUX	7,5
Station de Port Masson (Puits de MASSIEUX)	MASSIEUX	7,3
Villars les Dombes	Villars les Dombes	7,2

Tableau – Valeurs moyennes du pH au niveau des ressources

UDI	Valeur de pH retenue
UDI AMBERIEUX	7,44
UDI CIVRIEUX	7,38
UDI CHATANIER	7,32
UDI REYRIEUX	7,41

Tableau – Valeurs moyennes du pH au niveau des unités de distribution

f. **Ammonium**

Commune	Points de prélèvement	Type d'eau	Nombre de mesures	Moyenne (mg/l)	Max (mg/l)	Min (mg/l)
Massieux	Station pompage Port Masson	Eau brute 2017	6	0,035	0,1	0,05
Massieux	Station pompage Port Masson	Eau traitée 2017	5	<0,05	<0,05	<0,05
Massieux	Station pompage Port Masson	Eau traitée 2017 Spectrophotométrie	32	<0,05	<0,05	<0,05
Civrieux	Station pompage 3 Fontaines	Eau brute 2017	1	<0,05	-	-

Civrieux	Station pompage 3 Fontaines	Eau traitée 2017	3	<0,05	<0,05	<0,05
Monthieux	Puits de Bonnes	Eau brute 2017	4	<0,05	<0,05	<0,05
Monthieux	Réservoir Ambérieux et réservoir St André de Corcy	Eau traitée 2017	9	<0,05	<0,05	<0,05

Tableau – Suivi des analyses de l’ammonium

L’eau mise en distribution en 2017 a respecté les normes de qualité réglementaires, dont la référence de qualité est de 0,5 mg/l pour les eaux traitées.

g. Le suivi des analyses de fer

Commune	Points de prélèvement	Type d’eau	Nombre de mesures	Moyenne (mg/l)	Max (mg/l)	Min (mg/l)
Massieux	Station pompage Port Masson	Eau brute 2017	1	<0,01	-	-
Massieux	Station pompage Port Masson	Eau traitée 2017	4	0,01	0,02	<0,01
Massieux	Station pompage Port Masson	Eau traitée 2017 Spectrophotométrie	30	0,06	0,09	0,01
Civrieux	Station pompage 3 Fontaines	Eau brute 2017	0	-	-	-
Civrieux	Station pompage 3 Fontaines	Eau traitée 2017	1	<0,01	-	-
Monthieux	Puits de Bonnes	Eau brute 2017	1	0,32	-	-
Monthieux	Réservoir Ambérieux et réservoir St André de Corcy	Eau traitée 2017	6	0,03	0,09	<0,01

Tableau - suivi des analyses de fer

L’ensemble des mesures sont inférieures à la référence qualité de 2 mg/l.

h. Qualité bactériologique

Ressources	Concentration maximale de la ressource nb/100ml		
	Coliformes Totaux	Escherichia Coli	Entérocoques
CIVRIEUX Source	-	<1	<1
MASSIEUX Puits Centre P1	-	<1	<1
MASSIEUX Puits Nord P2	-	<1	<1
MASSIEUX Puits Sud P3	-	<1	<1
MONTHIEUX Puits des Bonnes 1	-	<1	<1
MONTHIEUX Puits des Bonnes 2	-	-	-
MONTHIEUX Puits des Bonnes 3	-	-	-
MONTHIEUX Puits de la Queue	-	<1	<1
Villars les Dombes	-	<1	<1

Tableau - suivi des analyses bactériologiques

Les ressources sont exemptes de contamination bactériologique.

i. Suivi de la désinfection :

La teneur en chlore en sortie de traitement :

COMMUNE	Site de traitement	Point de mesures	Nombre de mesures	Moyenne (mg/l)	Max (mg/l)	Min (mg/l)
CIVRIEUX	Les 3 Fontaines	Sortie station	41	0,33	0,55	0,15
MASSIEUX	Port Masson	Sortie station	39	0,40	0,5	0,26
MONTHIEUX	Station de pompage	Réservoir St André de Corcy	34	0,31	0,41	0,22
MONTHIEUX	Station	Réservoir Ambérieux en Dombes	40	0,32	0,40	0,16

2.7 Suivi agronomique

Le suivi agronomique est assuré par le Bureau d'Etudes AGER CONSEIL

Dans le but de préserver la qualité des eaux distribuées, le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable (SIEP) Dombes-Saône (DS) a mis en place, depuis 1999, un suivi agronomique des parcelles situées dans les périmètres de protection rapprochée des 2 captages (Civrieux et Massieux), en lien avec le suivi des teneurs en nitrates et en pesticides des eaux distribuées.

En 2009, les captages d'eau potable Civrieux (Les Trois Fontaines) et de Massieux (Port Masson) ont été classés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, et à ce titre ont fait l'objet de démarches « Bassin d'Alimentation de Captage » (BAC).

Dans le cadre de l'action conduite sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Civrieux-Massieux, le bureau d'études ASCONIT a réalisé un Diagnostic Territorial Multipressions (DTMP) au cours de la période 2012-2013 et proposé un programme d'actions visant à préserver la qualité des eaux souterraines.

Les fiches d'actions retravaillées par le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable (SIEP) Dombes-Saône (DS) et ses principaux partenaires ont été validées en 2014.

L'une des 3 fiches d'actions globales, concerne l'extension du suivi agronomique (Action n°B2).

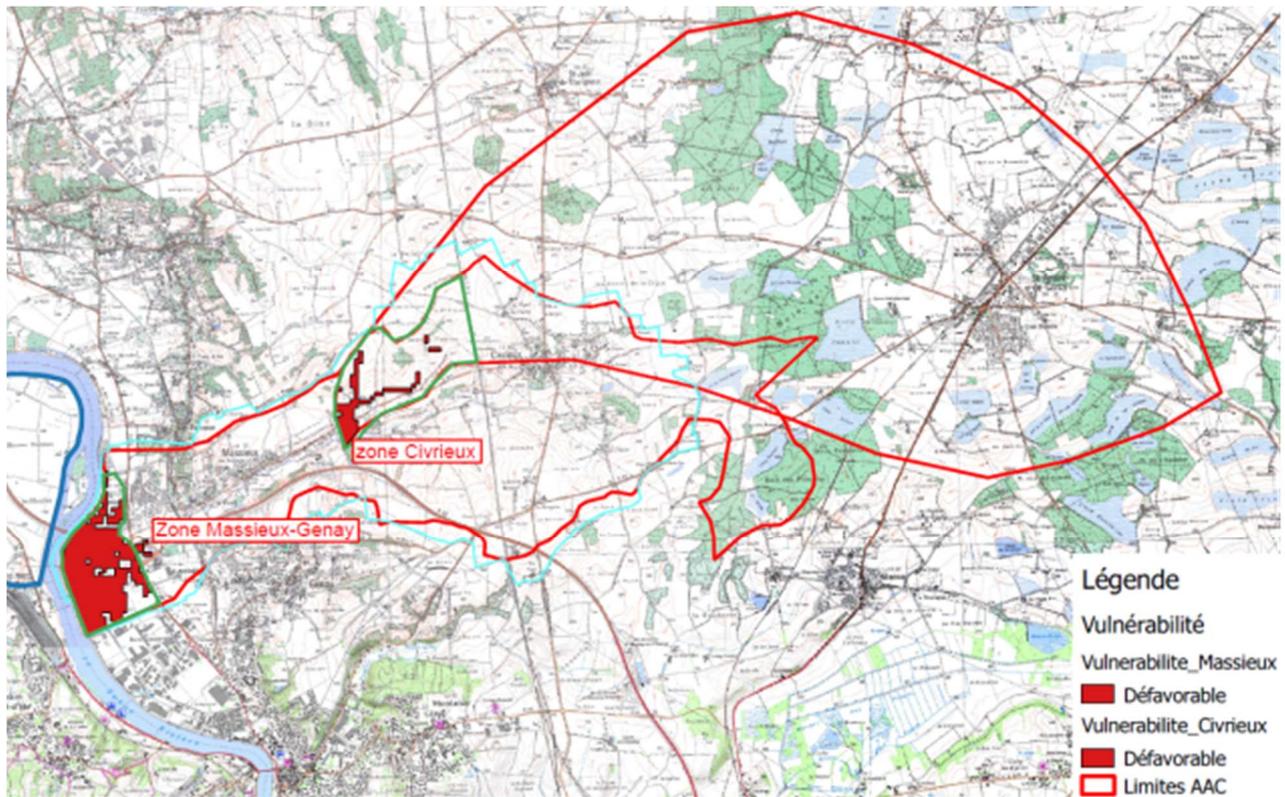
« Les résultats du bilan azoté simplifié par culture à l'échelle de l'exploitation montrent une situation globalement équilibrée sur le territoire d'étude, sans excès d'intrants pour une culture en particulier. Les pratiques de fertilisation suivent donc bien les plans de fumure prévisionnels (incluant une fourniture d'azote du sol). Néanmoins, ces bilans à l'échelle de l'exploitation peuvent masquer des variabilités entre les parcelles. Ces bilans d'azote légèrement excédentaires peuvent suffire à dépasser la teneur de 50mg/L dans les eaux de drainage ».

En conséquence, il a été proposé de poursuivre le suivi agronomique complémentaire et de l'étendre à l'ensemble des parcelles situées sur les zones sensibles de l'Aire d'Alimentation des Captages, avec comme objectif principal de « **limiter les risques de lessivage de l'azote agricole par l'amélioration du raisonnement à la parcelle** ».

Contenu de l'action : Actions agronomiques complémentaires aux obligations réglementaires.

- Reliquats azotés sortie d'hiver et post récolte,
- Collecte des itinéraires techniques (fertilisation azotée - pesticides) et des rendements obtenus,
- Calcul des bilans azotés par îlots cultureux,
- Réunion de bilan annuel avec l'ensemble des agriculteurs concernés,
- Rapport annuel avec suivi de la qualité des eaux, adressé à tous les agriculteurs.

Les limites de l'extension du suivi agronomique de l'AAC, sont matérialisées par le périmètre de couleur verte (zone de Civrieux et zone de Massieux/Genay).



2.7.1 Compte-rendu d'activité

↳ Février 2017

- prélèvement des échantillons de sol pour la mesure des reliquats azotés sorties hiver
- Réunion de bilan annuel

↳ Février 2017

- communication des résultats des analyses de Reliquats N SH

↳ Août -Novembre 2017

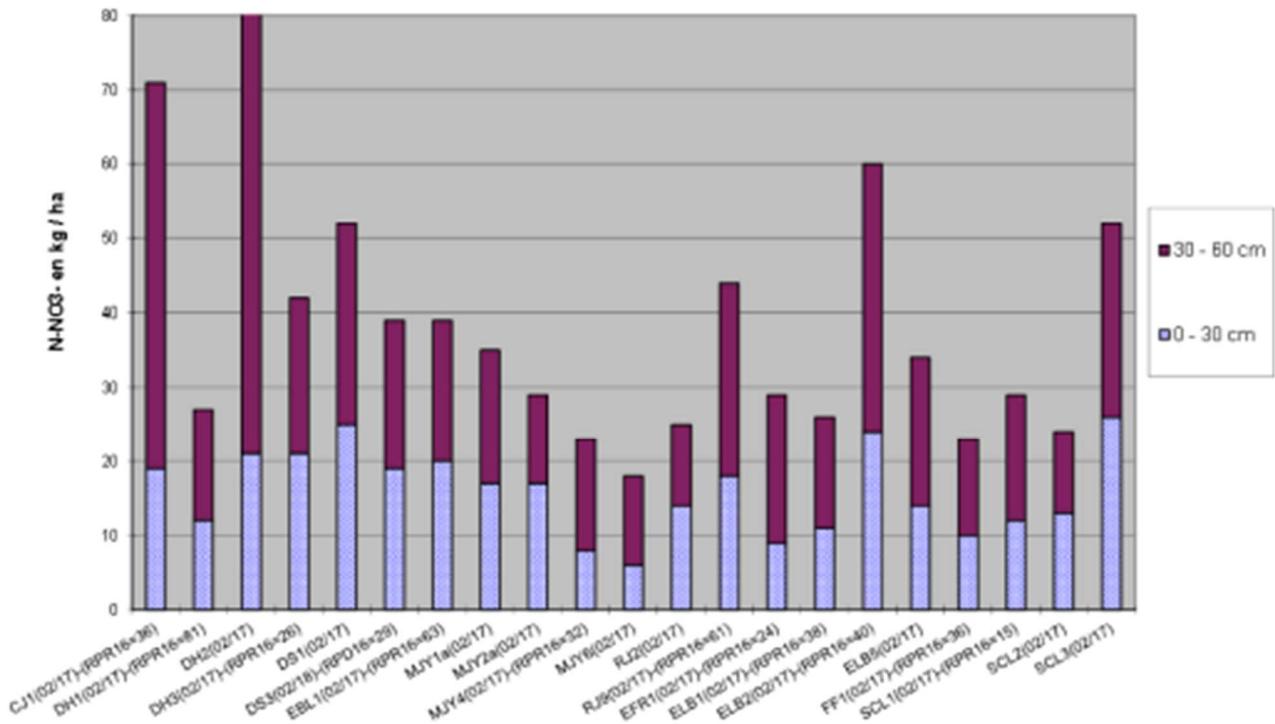
- prélèvement des échantillons de sol pour la mesure des reliquats azotés post-récolte

↳ Novembre - Décembre 2017

- collecte des itinéraires techniques et des rendements obtenus

2.7.1.1 Les reliquats azotés « sortie hiver » 2016

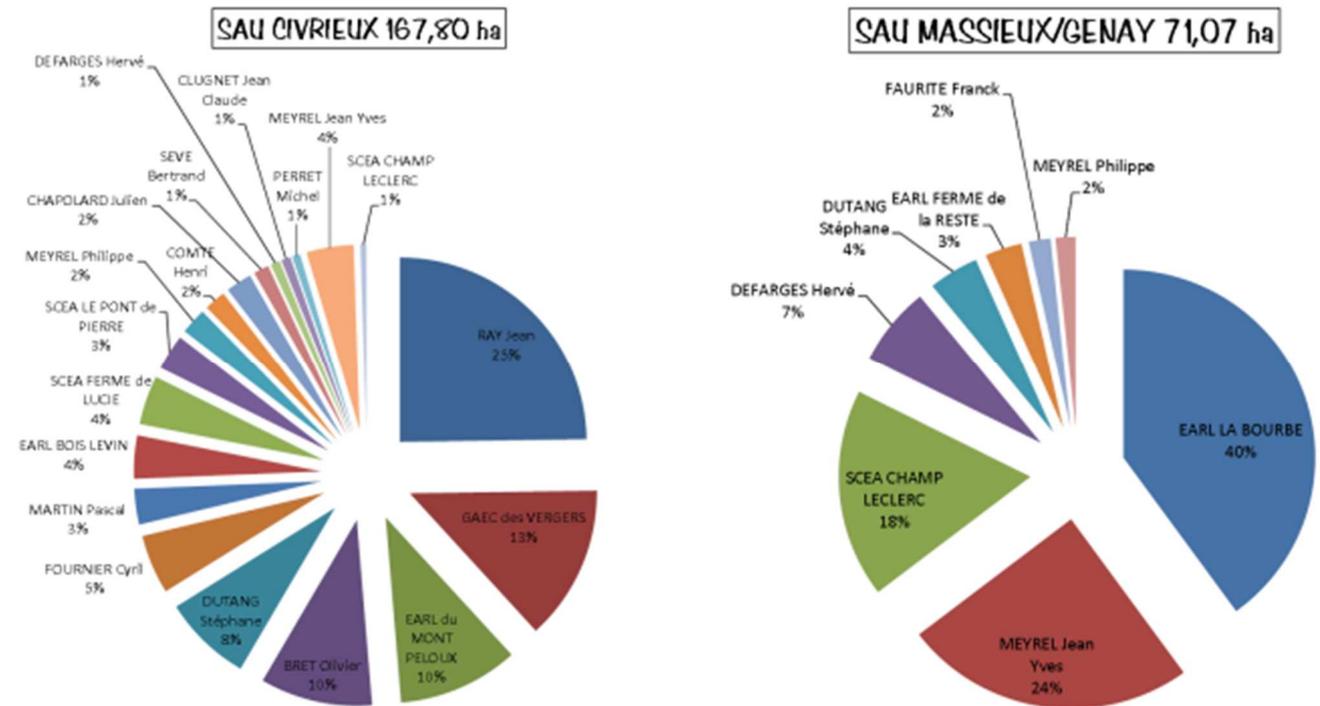
Vingt et une parcelles implantées en céréales d'hiver ont fait l'objet d'une mesure de reliquats azotés « sortie hiver » (sur 2 horizons) afin de prendre en compte l'azote présent dans le sol dans le calcul de la fumure azotée. Les reliquats sont d'un niveau moyen pour 15 parcelles (entre 20 et 40 kg/ha). Les reliquats observés en post-récolte 2016 (RPR16) sont en partie retrouvés en raison de la faible pluviométrie relevée de Décembre 2016 à février 2017.



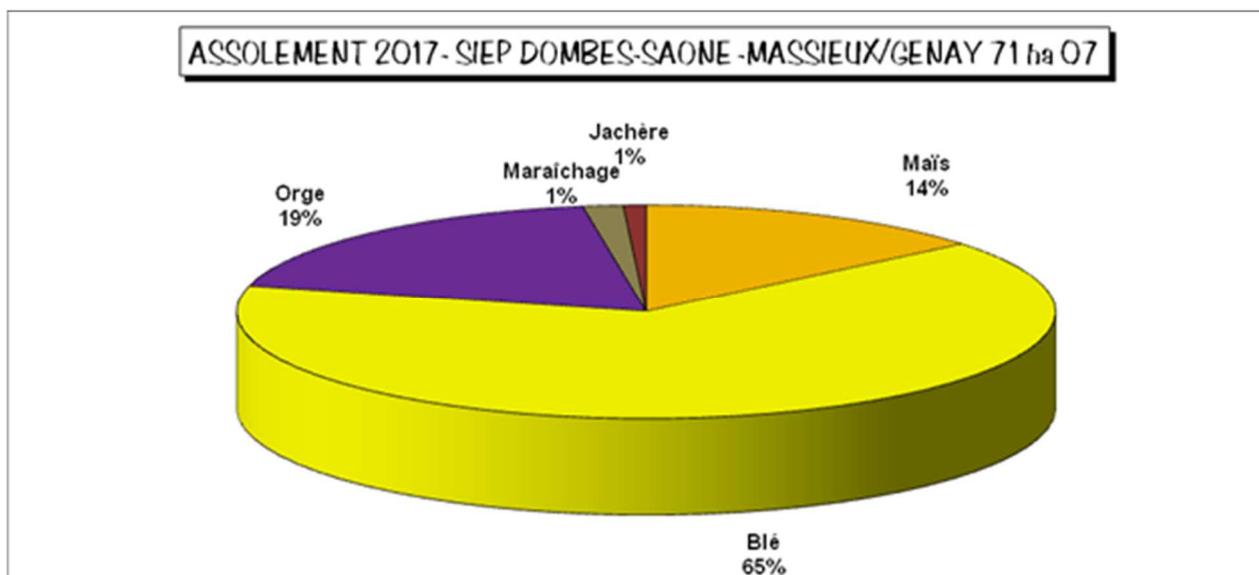
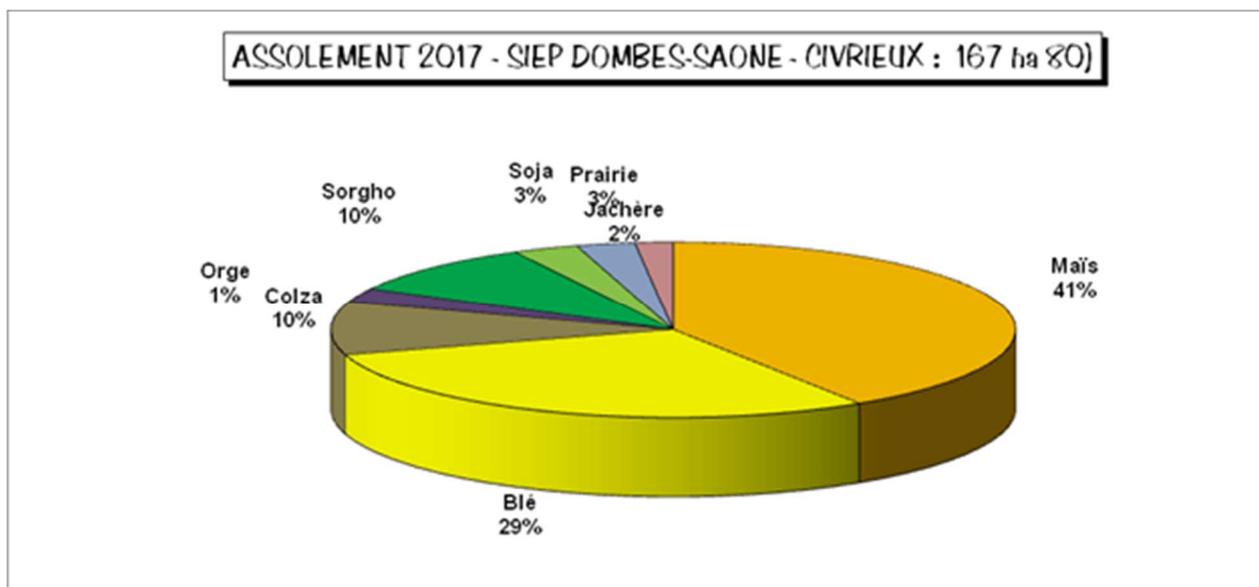
2.7.2 Pratiques culturales et bilans azotés

(Voir les plans parcellaires de l'assolement en annexe 1 et les fiches d'enregistrements des pratiques culturales-fertilisati azotée et pesticides utilisés en annexe 2)

2.7.2.1 Répartition des surfaces cultivées par exploitation



2.7.2.2 Répartition des cultures

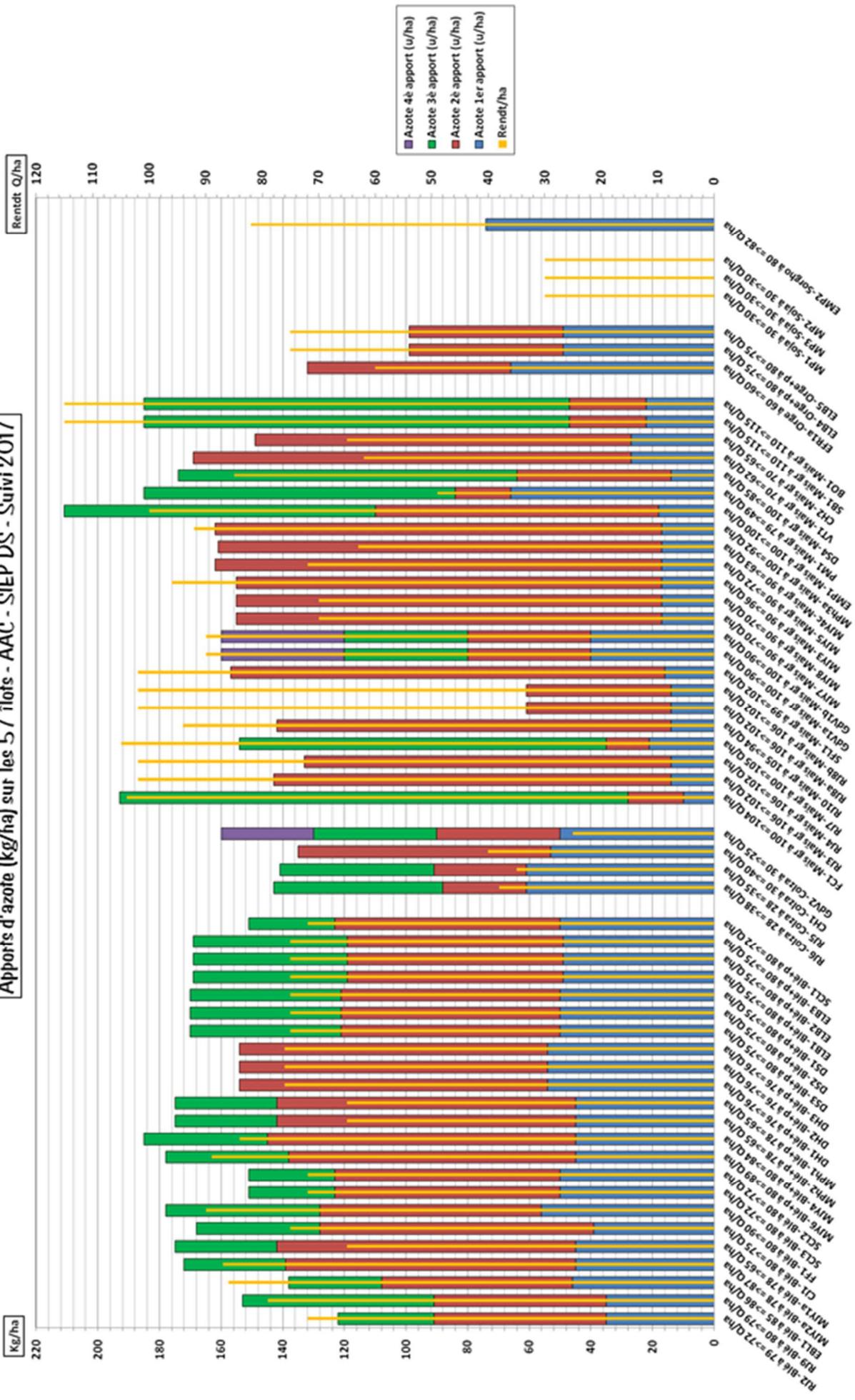


2.7.2.3 Les apports d'azote (voir graphique ci-après)

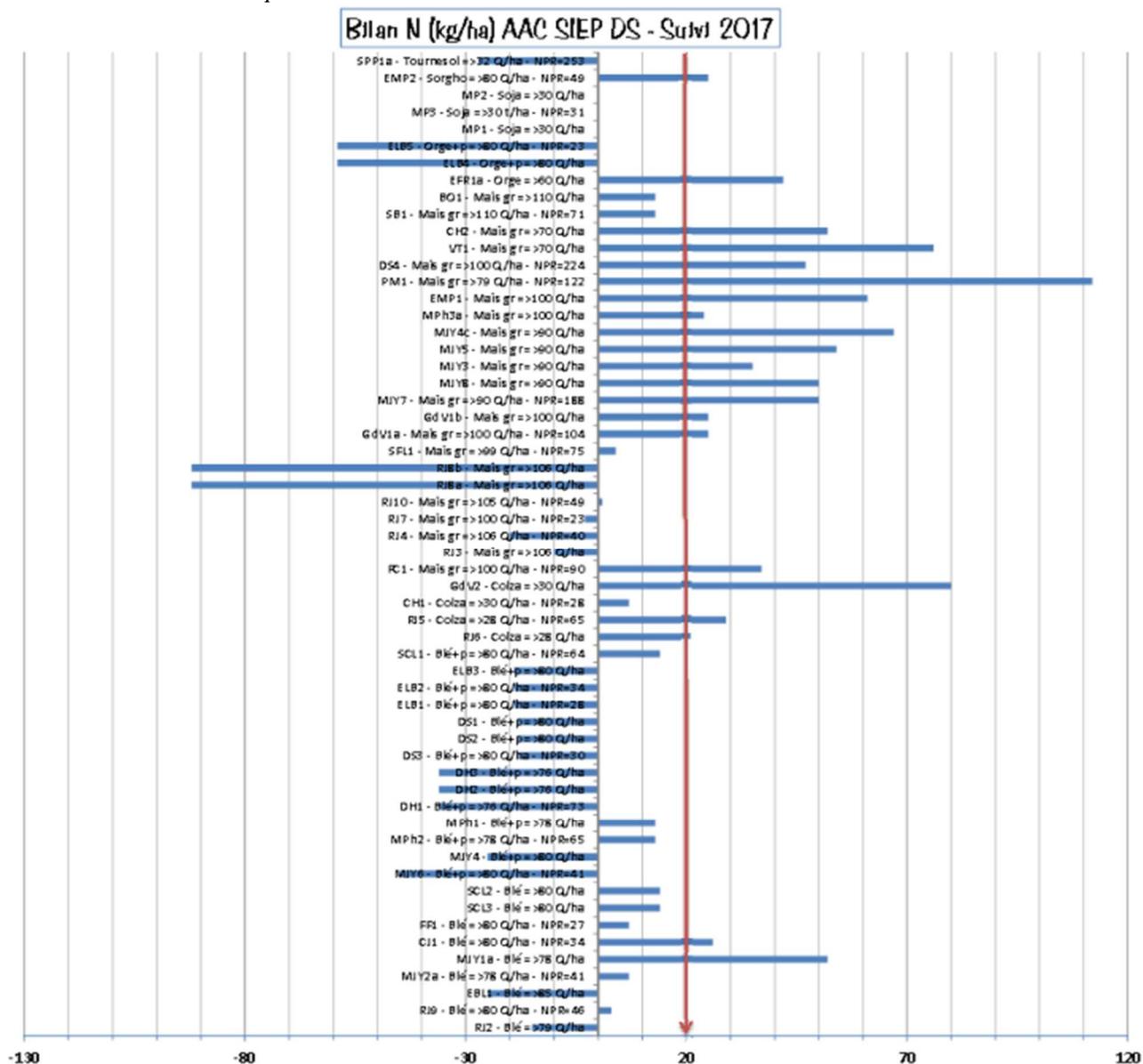
Les objectifs de rendement annoncés sont en partie conformes aux potentiels agro-climatiques du secteur. **Rappel :** *Le rendement de référence est obtenu, pour chaque culture et pour des conditions comparables de sol, en faisant la moyenne des rendements obtenus et justifiables des 5 dernières années dont on élimine la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible.*

Une parcelle de maïs (PM1) dont le rendement de référence était assez faible, a fait l'objet d'un apport de plus de 200 kg d'azote non justifié. L'excédent azoté post-récolte est d'autant plus élevé que le rendement atteint est très faible (mauvaises herbes non maîtrisées).

Apports d'azote (kg/ha) sur les 57 îlots - AAC - SIEP DS - Suivi 2017



2.7.2.4 Les bilans azotés par îlot



Un bilan azoté post-récolte est réalisé pour chaque îlot cultural, afin de vérifier l'existence ou non d'un solde excédentaire compte tenu du rendement et de la fumure azotée réellement pratiquée.

Les bilans azotés 2017, fortement excédentaires (8 parcelles supérieures à 50 kg/ha) concernent essentiellement les cultures d'été (maïs), en raison des conditions climatiques dont le rendement objectif n'a pas été atteint (déficit hydrique en fin de cycle).

Si nous cumulons l'ensemble des excès d'azote sur chaque site, nous obtenons au total :
 (*moyenne sur surface totale exploitée)

↳ **23 kg/ha** d'azote pour le site de CIVRIEUX (*moyenne : **16 kg/ha**) (rappel 2016 : 21 kg/ha)

↳ **31 kg/ha** d'azote pour le site de MASSIEUX/GENAY (*moyenne : **11 kg/ha**) (rappel 2016 : 25 kg/ha).

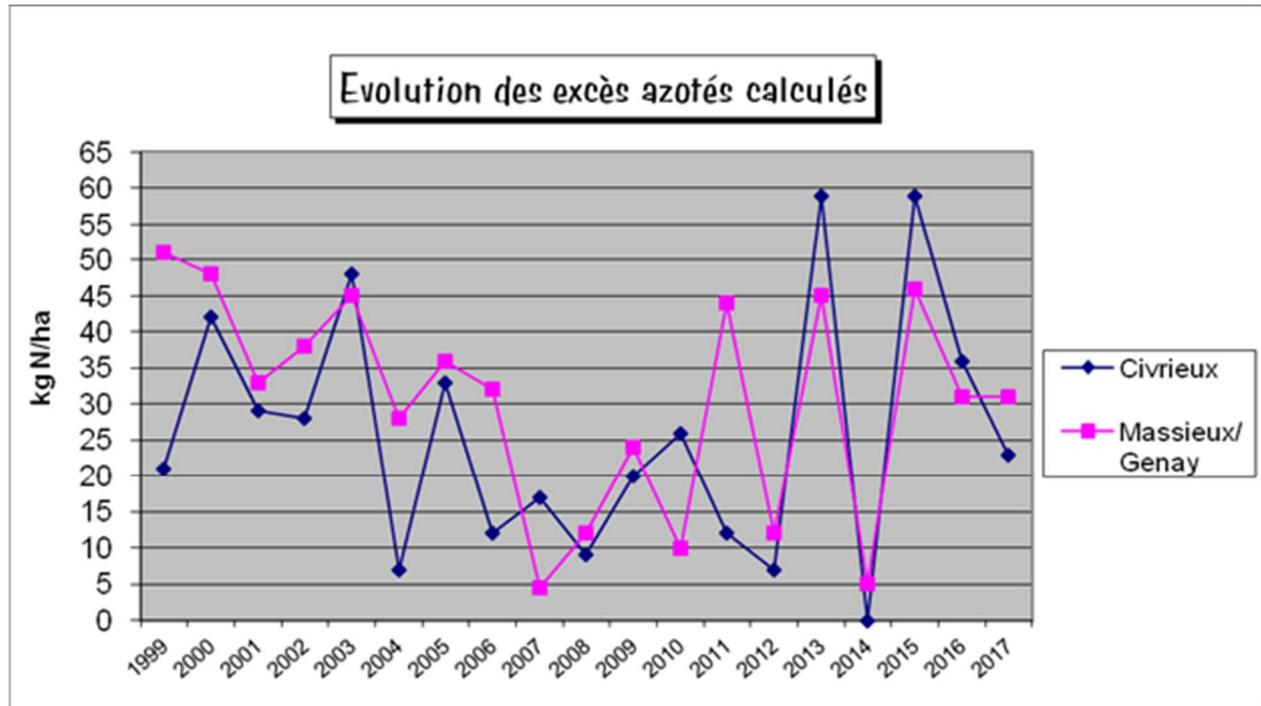
L'impact global des excès azotés sur la totalité des surfaces exploitées est particulièrement faible en 2017.

2.7.2.5 Evolution des excès azotés depuis 19 années de suivi (voir graphique ci-après)

Le calcul des bilans azotés réalisé depuis 1999 sur chacun des 2 sites nous permet d'établir l'évolution des pratiques des agriculteurs au cours des 19 années de suivi et de conseils. Nous constatons une très nette baisse des excès d'azote en 2004 en raison des bonnes conditions climatiques favorables aux rendements élevés. Après une nette augmentation en 2005, puis une baisse en 2006 et 2007, une augmentation en 2011 pour Massieux/Genay,

l'année 2012 est marquée par une baisse généralisée des excès azotés sur les 2 sites en rapport avec les bons rendements obtenus et enfin une année 2013 marquée par une forte hausse dépassant les maxi de 2003 (faibles rendements). L'année 2014 est similaire à l'année 2012 avec des rendements objectifs dépassés, permettant une forte exportation d'azote.

Cette année 2017, ressemble aux années (2001-2005) avec toutefois une baisse plus marquée sur Civrieux dont les excès d'azote ont concerné moins de parcelle.



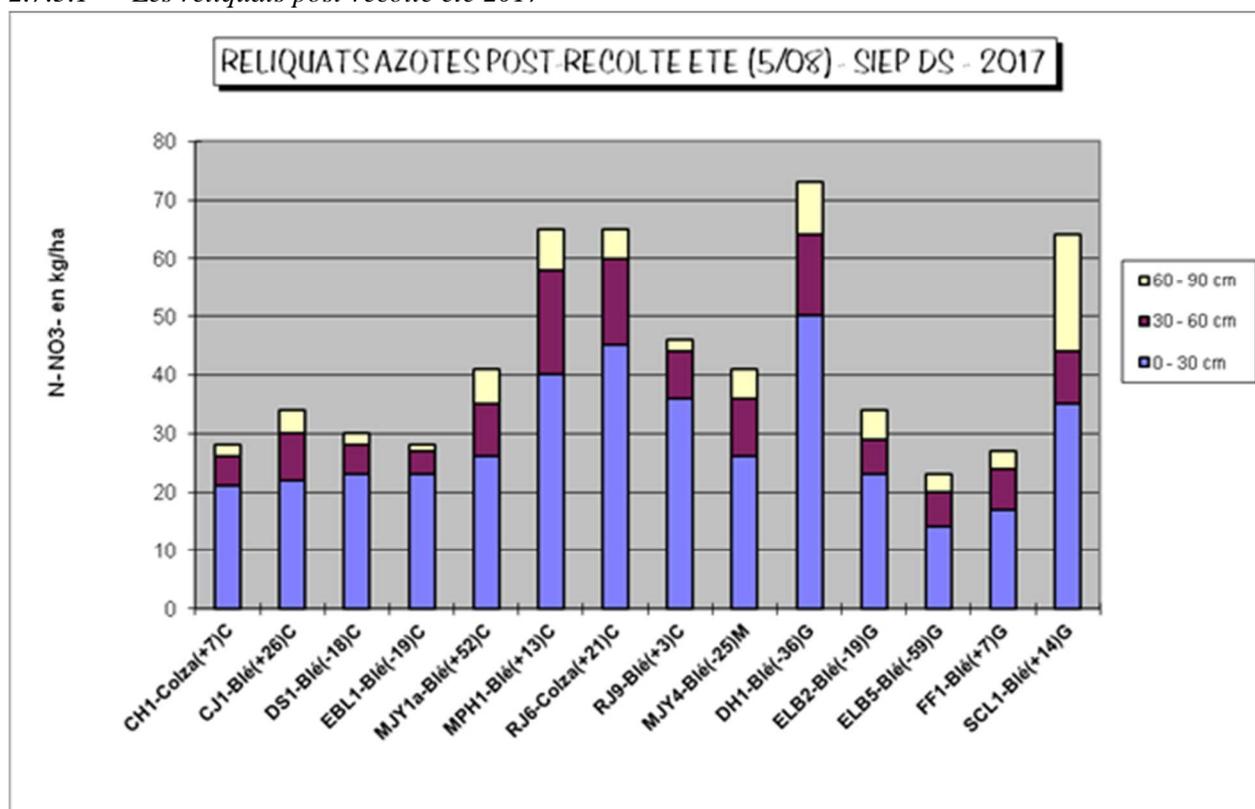
2.7.3 Reliquats azotes post-récolte

La mesure des reliquats azotés est réalisée sur 3 niveaux de sol :

- 0 à 30 cm
- 30 à 60 cm
- 60 à 90 cm (si possible).

Les résultats obtenus nous indiquent la quantité d'azote excédentaire non utilisée par la plante, susceptible d'être lessivée et de contaminer la nappe. Les prélèvements ont été effectués le 5/08/17 (après la récolte des cultures d'hiver - blé et colza) et le 15/11/17 (après la récolte du maïs – sorgho et tournesol), sur un total de 28 parcelles.

2.7.3.1 Les reliquats post-récolte été 2017



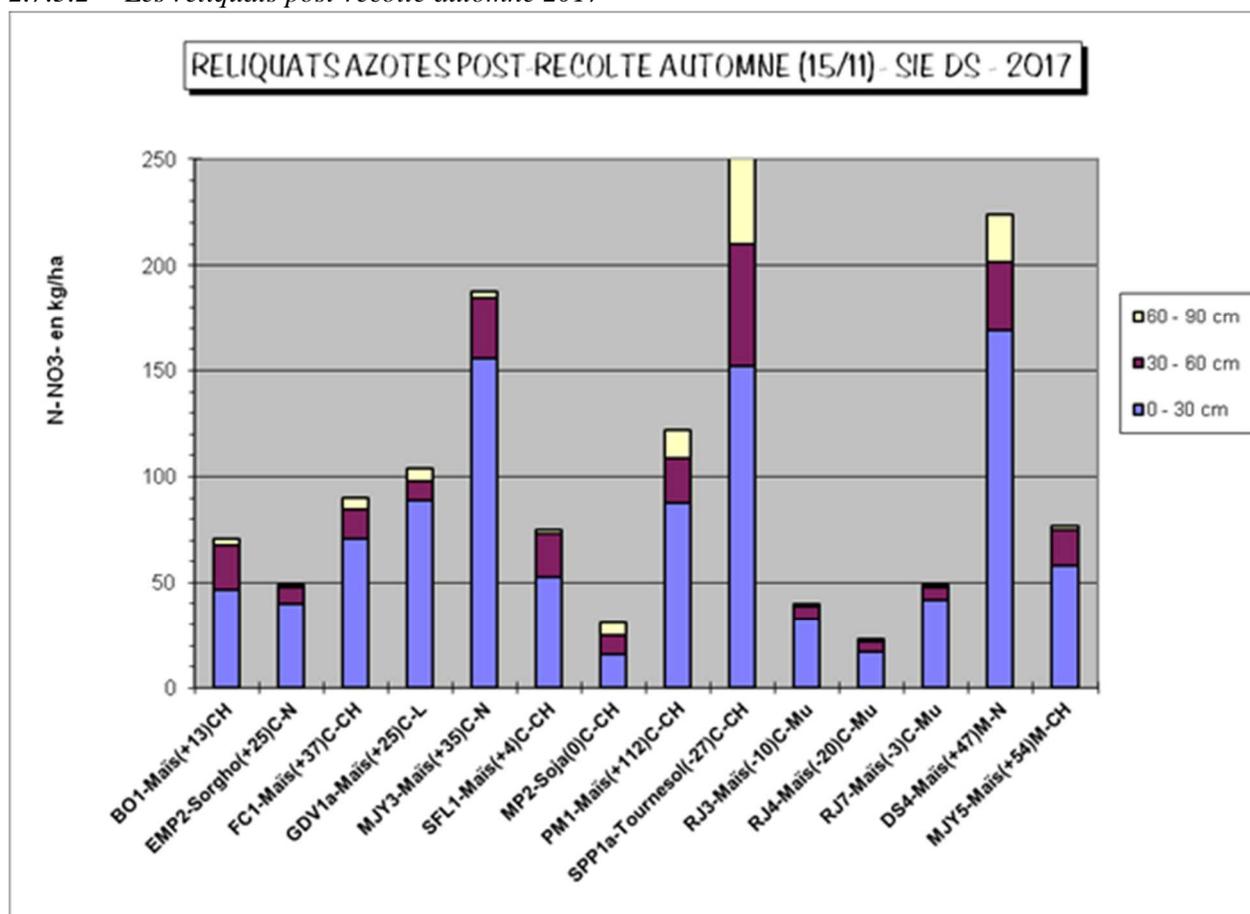
Commentaires :

Les reliquats azotés post-récolte été, mesurés en 2017 sont hétérogènes et restent à des niveaux moyens à élevés et sont localisés dans les 0 à 30 cm de sol. (4 parcelles sur 14 ont des reliquats supérieurs à 50 kg/ha).

Les reliquats les plus élevés s'expliquent essentiellement par une minéralisation de la matière organique du sol (1^{er} horizon concerné pour MPH1, RJ6, DH1 et SCL1) ; les bilans azotés pour ces 4 parcelles étant soit déficitaires soit légèrement excédentaires.

La moyenne s'établit à un niveau assez élevé : **43 kg /ha.**

2.7.3.2 Les reliquats post-récolte automne 2017



Commentaires :

Les reliquats azotés post-récolte automne, mesurés en 2017 sont très hétérogènes et restent à des niveaux exceptionnellement élevés. (9 parcelles sur 14 ont des reliquats supérieurs à 60 kg/ha et 5 parcelles avec plus de 100 kg/ha et 2 parcelles à plus de 200 kg/ha). Les reliquats les plus élevés s'expliquent pour une faible part, par un bilan azoté excédentaire et une grosse part, par une minéralisation très importante du stock d'azote organique du sol en fin d'été. L'horizon de surface est le plus concerné, ainsi 3 parcelles disposent de plus de 150 kg d'azote/ha dans le 1^{er} horizon (situation exceptionnelle).

La moyenne s'établit à un niveau très élevé : **100 kg /ha**.

En cas de fortes précipitations durant l'hiver et en l'absence d'une couverture végétale, l'azote excédentaire pourra être lessivé et rejoindre les eaux souterraines. Il est rappelé que l'implantation d'une CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrate) est obligatoire en Zone Vulnérable Nitrate avant le 10 septembre si aucune culture n'est implantée à l'automne. Pour les cultures récoltées tardivement (maïs) sans implantation de céréales d'hiver, il est impératif d'enfouir les résidus de récolte après un broyage fin.

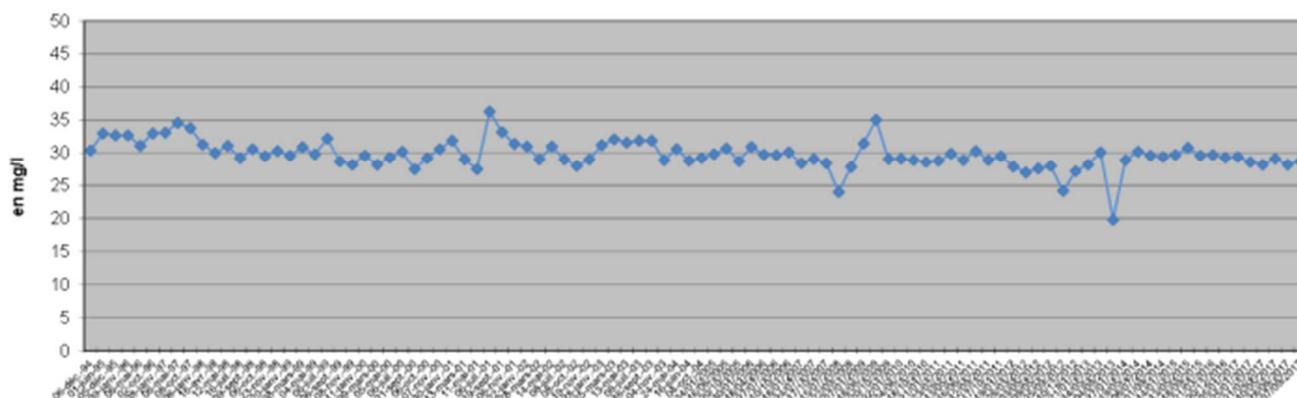
Sur les 3 parcelles concernées par les très forts reliquats, 2 sont restées sans couverture durant tout l'hiver (MJY3 et DS4).

2.7.3.3 Evolution de la teneur en NITRATES des eaux du captage de CIVRIEUX

Les concentrations moyennes en nitrates du captage de CIVRIEUX, mesurées durant l'année 2017 s'élèvent à 28,70 mg/l contre 29,50 mg/l en 2016.

Les teneurs moyennes présentent une tendance à la baisse depuis Novembre 2003. En 2009, la moyenne a dépassé la teneur moyenne calculée de Juin 1994 à Octobre 2009 qui s'établit à 30,3 mg/l, en raison d'un pic (35,06 mg/l) noté le 18/06/2009. La moyenne calculée de Juin 1994 à Décembre 2017 s'établit à 29,78 mg/l. Nous observons depuis 2010, une stagnation de l'évolution des teneurs en nitrates des eaux souterraines du site de CIVRIEUX.

EVOLUTION DE LA CONCENTRATION EN NITRATE DANS LES EAUX DE CAPTAGE DE CIVRIEUX



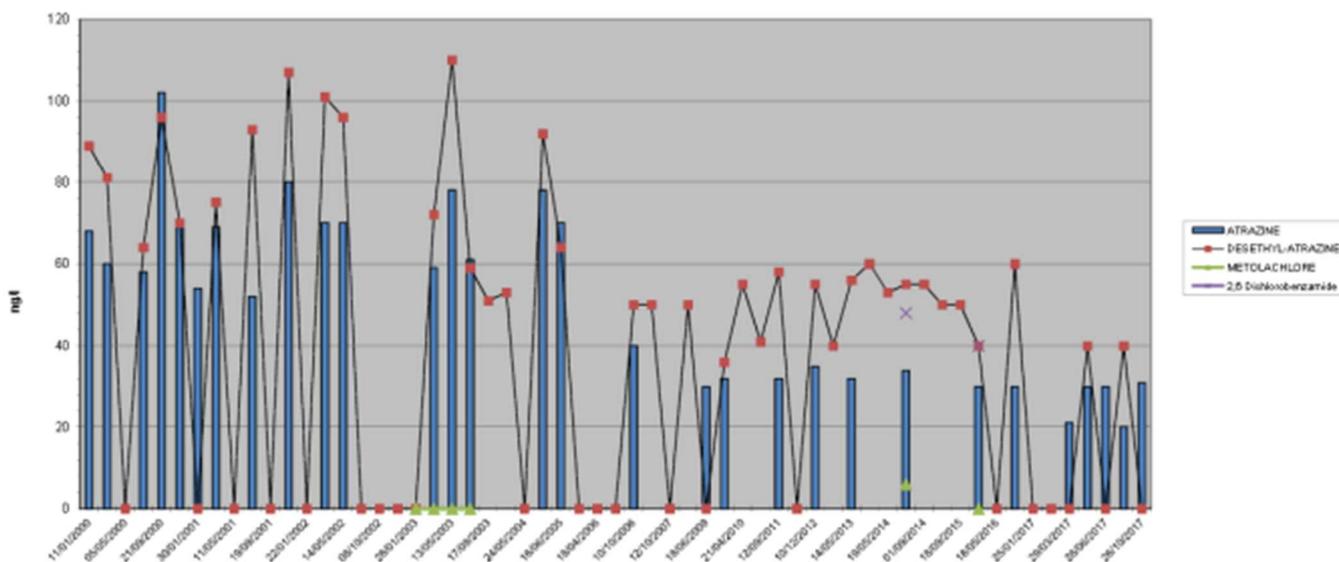
2.7.4 Evolution de la teneur en NITRATES des eaux des PUITES de MASSIEUX

Les concentrations moyennes en nitrates des puits de MASSIEUX, mesurées depuis 2002 restent assez faibles (inférieures à 18 mg/l).

2.7.4.1 Evolution de la teneur en PESTICIDES dans les eaux du captage de CIVRIEUX

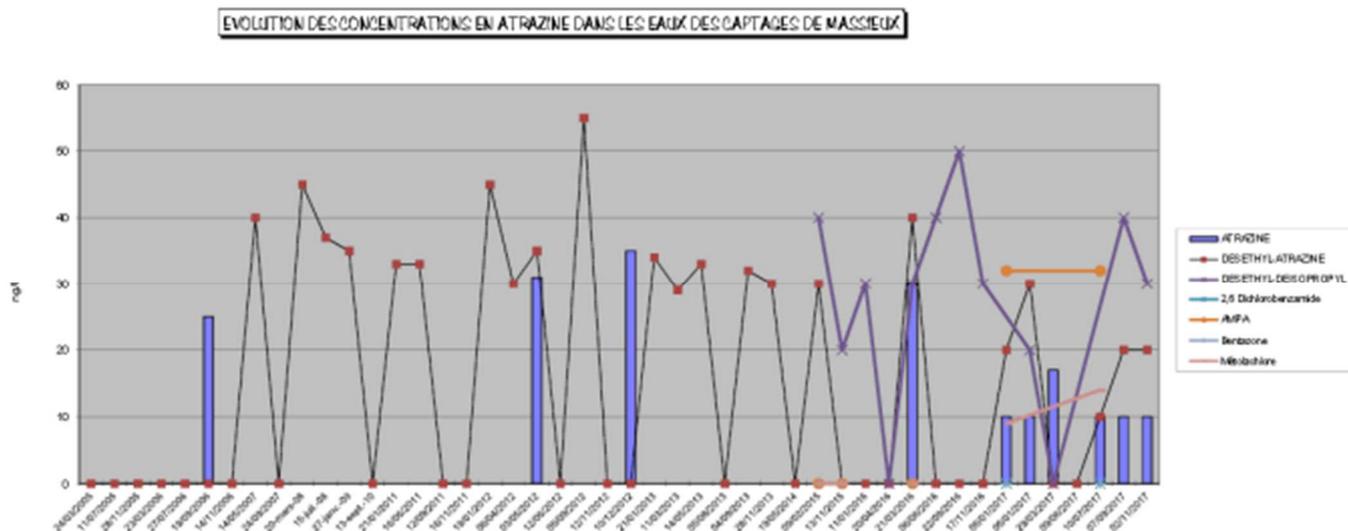
Les 7 analyses de l'année 2017 révèlent toujours la présence de traces d'atrazine, de déséthyl-atrazine (5 analyses sur 7), sans toutefois dépasser le seuil réglementaire de 100 ng/l. Les autres substances (2,6Dichlorobenzamide et métolachlore) retrouvées à l'état de traces en 2015 ou 2016, n'ont pas été analysées.

EVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN ATRAZINE DANS LES EAUX DU CAPTAGE DE CIVRIEUX



2.7.5 Evolution de la teneur en PESTICIDES dans les eaux des PUITES de MASSIEUX

Les analyses réalisées en 2017 sur l'eau des puits de Massieux font apparaître des traces d'atrazine déséthyl-déisopropyl (*Métabolite de l'Atrazine comme le déséthyl atrazine*). (4 analyses sur 5), sans toutefois dépasser le seuil réglementaire de 100 ng/l. Nous notons également la présence de traces de métolachlore et d'AMPA.



2.7.6 Molécules retrouvées dans les eaux du site AEP de MASSIEUX.

Suite aux analyses d'eau réalisées en 2017, nous notons la présence de molécules, déjà observées pour en 2014 et 2015.

Site de Massieux (puits n°2 et n°3)

↪ ATRAZINE DESETHYL DEISOPROPYL => 20 à 40 ng/l

Métabolite de l'Atrazine comme le déséthyl atrazine.

↪ AMPA => 32 ng/l (concentration très faible égale au seuil de détection analytique)

L'AMPA (Acide AminoMéthylPhosphonique) est le principal produit de dégradation du **glyphosate** mais cette substance est également produite par dégradation d'autres substances utilisées au sein de produits phytosanitaires et/ou de détergents. Cette substance est aussi utilisée comme additif dans certains détergents, notamment les produits destinés aux machines à laver la vaisselle.

Aucune parcelle n'a été traitée au glyphosate sur le site de MASSIEUX/GENAY depuis 2015.

↪ METOLACHLORE => 9 et 14 ng/l (herbicide maïs interdit en France depuis 2003) mais remplacé par un produit très proche le S-METOLACHLORE. => L'analyse ne fait pas la différence entre les deux.

Il est donc impératif d'être vigilant, sur l'utilisation des herbicides utilisés contenant cette molécule. Sur le secteur de Massieux/Genay, les produits utilisés contenant du S-METOLACHLORE sont :

Produit commercial (PC)	Concentration en s-métolachlore	Cultures concernées	surface	Doses/ha (PC)	Quantité totale de s-métolachlore épandue
Dual Gold	960 g/l	maïs	5 ha 97	1,71	9,727 kg
TOTAL					9,727 kg

2.7.7 Les pesticides utilisés sur les 2 sites du suivi.

(voir les fiches d'enregistrement des pratiques culturales en annexe 2)

Tous les produits (herbicides, fongicides et insecticides) enregistrés au cours de la campagne culturale 2016/2017, sont autorisés et ont été utilisés sur les parcelles cultivées à des doses souvent inférieures aux préconisations du fabricant. Une molécule utilisée (S-METOLACHLORE), a été retrouvée dans les eaux des puits de Massieux à l'état de traces (14 ng/l).

2.7.8 Suivi prévu pour l'année 2018.

➔ Le suivi agronomique des parcelles concernées par les deux zones de captage est reconduit pour l'année 2018.

La campagne de mesure des « reliquats azotés sortie hiver 2018 », sur les parcelles situées à l'intérieur des zones de suivi, a été réalisé le 6 Février 2018 sur 15 parcelles de blé et d'orge sur 2 horizons (0-30 cm et 30-60 cm). Les résultats des analyses seront adressés aux exploitations.

2.8 Périmètres de protection des puits de captages

- Puits de captage de Monthieux : arrêté préfectoral du 10 octobre 1991
- Sources des Trois Fontaines à Civrieux : arrêté préfectoral du 12 juillet 1996
- Puits de captage de Port Masson à Massieux : arrêté interpréfectoral du 8 septembre 2000 modifié en son article 12 par l'arrêté interpréfectoral du 10 août 2007.

2.9 Etudes et travaux syndicaux

2.9.1 Etude de la nappe des cailloutis de la Dombes et du couloir de Certines

La nappe des cailloutis plioquaternaires de la Dombes et les alluvions fluvio-glaciaires du couloir de Certines sont référencées au SDAGE 2010-2015 bassin Rhône Méditerranée comme « ressource majeure » d'intérêt départemental à régional, à préserver pour l'alimentation en eau potable.

Le SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée a défini deux objectifs pour ces masses d'eau à l'échéance 2015 :

- Un bon état quantitatif et chimique
- La réalisation d'une étude de « ressources majeures » concernant ces masses d'eau

Le SIEP Dombes Saône assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude, par voie de convention avec les autres collectivités compétentes pour l'alimentation en eau potable sur le périmètre de la nappe des Cailloutis de la Dombes et des Alluvions du Couloir de Certines.

Le financement de l'étude est assurée à 100% par les participations de l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE CORSE (80%) et du Conseil Départemental de l'Ain.

L'établissement public a missionné le cabinet BURGEAP pour la réalisation de cette étude qui consiste en une synthèse des données dont les objectifs sont les suivants :

- Identifier et délimiter les zones à valoir comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable, en distinguant d'une part les ressources à préserver pour les usages futurs en raison de leur potentialité, de leur qualité, et de leur situation,
- Etablir, pour chacun des secteurs identifiés, un bilan de leur situation en termes de potentialité, qualité, vulnérabilité, risques en fonction de l'évolution des pressions d'usage et d'occupation des sols, mais aussi de leur statut actuel par rapport aux documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme (schémas d'Alimentation en Eau Potable, Schéma d'Orientation des carrières, SCOT, PLU,...)
- Proposer, pour chaque zone stratégique identifiée, une stratégie d'intervention afin d'assurer sa préservation et/ou sa restauration (outils réglementaires, politique foncière, plans d'actions...),
- Rechercher et proposer les porteurs de projets qui pourront intervenir dans un deuxième temps pour la mise en œuvre des actions de préservation.

Trois phases d'étude sont prévues :

- Phase 1 : Identification et délimitation des secteurs majeurs à faire valoir pour l'AEP
- Phase 2 : Mise en œuvre d'un bilan de la situation de chaque ressource majeure – proposition éventuelle d'études ou analyses complémentaires à réaliser
- Phase 3 : Listing des outils réglementaires – Recherche et propositions de porteurs de projets

Réunions organisées depuis la notification du marché au bureau d'études BURGEAP :

- Etaient invités PTIE, BURGEAP, Agence de l'Eau Méditerranée Corse, DDT01, ARS 01, Conseil Départemental, Mairie de Bourg en Bresse, Grand Lyon, Bourg en Bresse Agglomération, DREAL, Région Rhône Alpes,
- COTECH du 16 janvier 2015 : présentation par BURGEAP d'une proposition de zones stratégiques à délimiter et des dispositions de protections et d'actions à engager
- COPIL n°1 du 26 mars 2015 : étaient invités les membres du COTEC plus Communauté de Communes de Montluel, Communauté Urbaine du Grand Lyon, SIE Ain - Veyle – Revermont, SIE de la Sereine, SIE Faramans / Rigneux-le-Franc / St-Eloi, SIE Jassans Riottier, SIE Montmerle et Environs, SIE Nord-Est de Lyon, SIE Renom Chalaronne, SIE Renom Veyle, SIE Veyle – Chalaronne, SIE Veyle - Reyssouze - Vieux-Jonc, SIE Villette-Priay, Mairie de Béligneux, Mairie de Bourg-en-Bresse, Mairie de Bressolles, Mairie de Chalamont, Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne, Mairie de Pizay, Mairie de Villars-les-Dombes. BURGEAP a présenté les objectifs de l'étude et la pré identification des secteurs majeurs
- COTEC du 14 septembre 2015 : étaient invités les représentants des 3 principaux SCOT de la Dombes, Bugey-Bresse-Revermont, et Val de Saône Dombes afin de vérifier la compatibilité des zones stratégiques avec les grandes orientations d'aménagements et intégrer les SCOT dans la suite de l'étude, notamment la phase 3.
- COTEC du 6 novembre à Chalamont : avancement de Phase 2
- COPIL du 14 janvier 2016 à Bourg-en-Bresse : validation des phases 2 et 3, de la carte de zones stratégiques exploitées actuellement ou non exploitées, des zones de sauvegarde et de leur intégration dans les SCOT, ainsi que des suites à donner à l'étude : suivis qualitatifs à mettre en place, programmes de reconnaissances hydrogéologiques complémentaires.

L'étude de BURGEAP est terminée. Une mission complémentaire a été demandée à Burgeap dans le reliquat de l'enveloppe financière, afin de :

- . proposer la mise en place d'un réseau de suivi qualitatif globalisé
- . proposer la rédaction de deux cahiers des charges techniques pour des études complémentaires sur la terminaison Sud-Ouest de l'aquifère des cailloutis (potentiellement exploitable pour l'agglomération lyonnaise) et sur la terminaison Nord/Nord-Ouest des cailloutis en continuité de la nappe des sables du Pliocène (potentiellement exploitable pour les collectivités du Val de Saône), nécessaires à la prospection de chacune de ces deux zones comprenant les investigations hydrogéologiques nécessaires (géophysique, forage, piézométrie, etc..). Les CCTP doivent répondre à l'objectif d'une étude de prospection des ressources en eau potable opérationnelle pour les collectivités.

2.9.2 Préservation de la ressource en eau potable des captages prioritaires de Civrieux et Massieux

2.9.2.1 Cadre réglementaire de protection des captages

Deux arrêtés préfectoraux, l'un du 27 septembre 2012, et l'autre du 03 avril 2012, ont délimité les aires d'alimentation du captage d'eau potable de Port Masson à Massieux, et l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Civrieux.

2.9.2.2 Plan d'actions pour la préservation de la ressource en eau potable des captages prioritaires de Civrieux et Massieux :

Actions en Zones agricoles

En 2017 les actions ont été poursuivies sur la base du programme prévisionnel envisagé dans le plan d'actions. Selon les disponibilités des agriculteurs, leurs retours et les conditions météorologiques, les actions ont été plus ou moins engagées et/ou réalisées. Le tableau ci-dessous répertorie les interventions effectuées en 2017

Fiche actions	Actions prévues en 2017	Actions réalisées en 2017	Intervenants	Commentaires éventuels
B1 Animation Coordination agricole Communication	Préparation et animation de 3 comités techniques agricoles regroupant les OPA	Préparation, animation et compte rendu des 3 COTECH	Chambre d'agriculture de l'Ain	Le COTECH de fin 2016 a été déplacé au début d'année 2017.
	Réalisation de 3 lettres de communication à destination des agriculteurs	Réalisation de 3 lettres de l'eau : Janv. 2017 « fertilisation du blé », mai 2017 « désherbage mécanique avant culture de printemps », juillet 2017, « mélange de variétés de blé / colza »		Mise en place de la diffusion de la lettre selon calendrier envisagé
	Participation éventuelle aux lettres de communication de la collectivité à destination du grand public	Non sollicité		
	Travail avec un groupe d'agriculteurs locaux (issu des agriculteurs enquêtés) pour suivre le projet et être force de propositions d'actions	Non formalisé.		Difficulté pour mobiliser les agriculteurs lors des journées terrain par exemple. Difficile ensuite de les relancer sur la constitution d'un groupe.
	Synthèse des actions annuelles	Réalisé		
	Gestion du listing des agriculteurs des AAC	Réalisé		
B1 Animation Coordination agricole Communication	Participation aux comités techniques agricoles	Participation aux 3 comités techniques	ADABio Bernard Productions Végétales FDCUMA Terres d'Alliances	Le cotech de juin 2017 permet de réajuster le calendrier prévu en début d'année
	Participation à la réalisation des lettres de communication à destination des agriculteurs selon les thématiques traitées	Participation active de la FDCUMA et de l'Adabio à la rédaction d'articles, d'interview		La Fdcuma et l'Adabio sont force de proposition dans les thématiques développées.

B2 Extension du suivi agronomique	Synthèse et échange des données	Réalisé	AGER Conseil Chambre d'agriculture de l'Ain	Présentation faite en février 2018
	Réalisation de reliquats au-delà de la réglementation Analyse et récupération des données des pratiques agricoles sur les zones sensibles des AAC			
B3 Raisonnement la fertilisation à la parcelle	Développement des outils d'aide à la décision Analyse des résultats des pratiques avec l'utilisation de ces outils	une matinée a été réalisée sur les OAD le 27 avril 2017	Chambre d'agriculture de l'Ain Bernard Productions Végétales Terres d'Alliances FDCUMA	La présentation des outils Farmstar et ferti-Drone n'a pas eu un gros succès auprès des exploitants du secteur. Cette animation se déroulait chez des utilisateurs qui ont pu témoigner de leur intérêt pour cet outil.
	Réseau de reliquats hors secteur « suivi agronomique »	Réalisé	Chambre d'agriculture de l'Ain	En complément du suivi agronomique, et en dehors du périmètre d'étude d'AGER Conseil, 6 reliquats sortie hiver ont été réalisés sur l'AAC de Civrieux Massieux
B4 Gestion de l'interculture	Démonstration de destruction mécanique des couverts végétaux Protocole de suivi de l'effet du couvert sur la culture suivante sur la plateforme mise en place en 2016	*Une après-midi de démonstration de matériel de destruction a été organisée le 14 février 2017 *Suivi de l'azote des CIPAN avec - mesure de reliquats azotés avant semis de maïs (4 avril) -récolte maïs avec mesure de rendement par placette de couverts (6 sept)	Chambre d'agriculture de l'Ain Bernard Productions Végétales FDCUMA Terres d'Alliances	La journée du 14 février 2017 a attiré plus de cinquante personnes, exploitants, OPA et lycées agricoles Le suivi de l'azote sur cette plateforme donne des informations intéressantes, qui restent spécifiques à la parcelle et à la période climatique 2016-2017.
	Participation et intervention pour les visites et/ou essais	Réalisé avec la mise en place des différentes animations de terrain		
B5 Diagnostic et accompagnement pour le raisonnement des pratiques phytosanitaires	Suivis individuels sur l'AAC des agriculteurs diagnostiqués Finalisation de l'analyse des résultats Synthèse des résultats Proposition de pistes d'actions collectives en lien avec le programme AAC	Réalisation de 2 diagnostics qui font suite aux 14 de l'année 2016. Synthèse des résultats qualitatifs pour le COPIL de juillet Non réalisé : mise en place d'action collective	Chambre d'agriculture de l'Ain Bernard Productions Végétales Terres d'Alliances	Cartographie des parcelles des exploitants enquêtés Baromètre sur l'intérêt des couverts végétaux Positionnement des exploitants sur la gestion de la fertilisation et des phyto
	Tour de plaine	3 tours de plaine sur l'état d'avancement des cultures et des bio-agresseurs en collaboration avec Arvalis (mars, avril, mai)	Chambre d'agriculture de l'Ain	Un petit groupe d'exploitants (2 à 4) ont suivi ces tours de parcelles. Les conseils agronomiques pour lutter contre les bio-agresseurs du point de vu d'Arvalis expert dans la conduite des céréales ont été appréciés des personnes présentes.
B6	Journée de démonstration en juin 2017	Non réalisé	Chambre d'agriculture de l'Ain ADABio	A réaliser en 2018

Tester et développer le désherbage mécanique				
B8 Aires de remplissage et de lavage	Eventuellement, organisation de visites de structures existantes pour sensibiliser et inciter les agriculteurs à s'équiper	Non réalisé	Chambre d'agriculture de l'Ain	Le contexte économique agricole n'est pas favorable à ce genre d'investissement dit « non-productif ». Et même dans le cas d'un projet global de relocalisation d'exploitation, il est parfois difficile pour un exploitant agricole de financer via un emprunt ce type de projet.
	Organisation, intervention et participation aux visites	Réalisé en 2015	Bernard Productions Végétales FDCUMA Terres d'Alliances	

Pesticides en zones non agricoles : bilan des actions engagées

Au cours de l'année 2017, différents types d'actions ont été reconduits :

➤ **Accompagnement des communes vers le zéro pesticide**

Par la réalisation de plans de désherbage communaux, le suivi administratif et technique, l'EPTB accompagne individuellement quatre communes du territoire : Civrieux, Massieux, Mionnay et Reyrieux. Au cours de l'année 2017, les missions de l'EPTB ont donc été de réaliser ou de suivre les études techniques pour trois de ces communes.

En parallèle des plans de désherbage, ces communes ont fait le choix de s'engager dans le label régional « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». L'EPTB réalise ainsi les audits annuels pour le respect des échéances de ce label, et en réfère à la structure régionale (FRAPNA).



Figure 1: Panneau de la charte régionale



Figure 2: Le Progrès - 13/11/2017

Le SIEP a souhaité réaliser des panneaux de communication spécifiques à l'engagement des communes dans la charte régionale ; le 10 novembre 2017, ces panneaux ont été remis officiellement, lors de l'assemblée générale du SIEP à Villars-les-Dombes.

Au cours de l'année 2017, la commune de Mionnay a atteint l'objectif de zéro pesticide sur l'ensemble de ses espaces publics. Il s'agit de la première commune de l'AAC à avoir atteint cet objectif final.

Enfin, l'EPTB accompagne les communes dans le choix de matériels de désherbage alternatif :

- Techniquement : en conseillant objectivement sur les matériels disponibles, les revendeurs, les retours d'expériences d'autres communes, etc.
- Administrativement : en aidant les collectivités lors de l'élaboration de dossiers de demandes de subventions

Au cours de l'année 2017, trois des communes précédemment citées ont acquis du matériel, pour un montant de 42 400 €, avec une aide financière de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 30 900 € (73% du montant total). Or, à compter du 1^{er} juillet 2018, ces aides sont vouées à disparaître ; aucune aide financière ne pourra être sollicitée auprès de l'AE RMC au cours du second semestre 2018, et pour l'heure, il existe une réelle incertitude quant à ce type d'aides à compter de l'année 2019.

➤ Formation des agents techniques et des élus

Depuis le démarrage de l'animation, l'EPTB organise une à deux fois par an une ½ journée technique à destination des agents techniques et des élus.

Au cours de l'année 2017, une ½ journée technique spécifique sur la thématique des cimetières a été organisée en avril, sur la commune de Massieux.

Dans un premier temps en salle, la formation s'est ensuite déroulée dans le cimetière de la commune où un panel de matériels de désherbage alternatif a été présenté. Environ 40 personnes étaient présentes à cette formation.



Figure 3: Formation cimetières - 04/04/2017

➤ Communication auprès des jardiniers amateurs

Les missions de l'EPTB sont également de communiquer auprès des jardiniers amateurs afin de :

- Leur faire accepter les changements dans leurs communes induits par le recours aux techniques alternatives d'entretien des espaces verts ;
- Anticiper l'interdiction d'utilisation de pesticides par les particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Au cours de l'année 2017, l'EPTB a organisé ou animé différents événements :

- Mionnay, mars 2017 : Réunion publique de présentation de la démarche de la commune – 60 participants
- Civrieux, juin 2017 : formation pour les jardiniers amateurs – 30 participants



Figure 4: Formation jardiniers amateurs - Civrieux - 17/06/2017

Les actions engagées par le SIEP et animée par l'EPTB Saône & Doubs ont pour objectif de perdurer au cours de l'année 2018. Une nouvelle convention d'animation a été proposée au syndicat en vue de cadrer les interventions de l'EPTB sur le territoire.

A noter que les actions de formations/démonstrations/communication ne sont pas seulement proposées aux communes de l'AAC, mais à l'ensemble des communes du SIEP.

2.9.3 Zone de captage de Port Masson à Massieux

2.9.3.1 Sécurisation des puits et de la station de reprise

Les travaux réalisés par le SIEP en 2017 (marché Petavit/Scate) ont permis de sécuriser l'exploitation de la ressource avec le doublement des pompes d'exhaure dans chacun des 3 puits (2 pompes x 200 m³/h), et l'ajout d'une deuxième pompe de reprise d'eau traitée de 400 m³/h s'ajoutant à la pompe existante de 400 m³/h et aux 2 pompes de 200 m³/j. Ces travaux ont été réalisés en concertation avec le renouvellement des armoires électriques de la station à charge de NdES via le contrat de délégation, avec quelques améliorations prises en charge par le SIEP (automate secours, démarreurs et variateurs de vitesse).

2.9.3.2 Redéfinition des périmètres de protection des captages

Le volet hydrogéologique de l'étude menée par le cabinet CPGF-HORIZONS et finalisée en octobre 2013, concernant le bassin d'alimentation de captage de Massieux-Port Masson, a conduit à définir des zones de « vulnérabilité importante » d'une emprise supérieure au périmètre de protection tel qu'il a été défini par l'arrêté interpréfectoral du 27 septembre 2012 établi par les Préfets de l'Ain et du Rhône.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'implantation commerciale de la société Neudis (LECLERC) en bordure du périmètre de protection actuel, les modélisations hydrauliques simulant des scénarii de pollution menées sous l'égide du SIEP Dombes Saône ont conduit à la conclusion que le périmètre de protection rapproché actuel présente une extension insuffisante.

Au vu de ces éléments, le SIEP Dombes Saône a souhaité demander la redéfinition de ses périmètres de protection.

Un dossier préliminaire conforme aux directives de l'arrêté du 26 juillet 2002 doit être constitué dans ce but.

Celui-ci doit contenir les éléments suivants :

- Définition de la ressource (avec données géologiques et hydrogéologiques du secteur concerné)
- Appréciation de la vulnérabilité de la ressource
- Inventaire des risques susceptibles d'altérer la qualité de l'eau avec hiérarchisation et cartographie
- Simulation de pollution en fonction des risques et définition des réactions à mettre en œuvre
- Mesures de protection proposées.

Le Cabinet BURGEAP a été missionné en 2014 pour une **Etude préalable à la révision des périmètres DUP de Port Masson**. M. Olivier MURZILLI, hydrogéologue agréé, a été désigné par l'ARS le 19 décembre 2014 pour émettre un avis relatif à l'extension de ce périmètre.

BURGEAP a remis le 31 août 2015 la synthèse bibliographique des données existantes du site. Afin de lever des incertitudes pointées dans cette synthèse, M.MURZILLI a validé un programme d'investigations complémentaires pour mettre au point une modélisation hydraulique calée sur les mesures de niveau de nappe en pompage au débit nominal de 600 m³/h, ce qui nécessite :

- la réalisation de 6 piézomètres pour le suivi de niveau de nappe
- le rejet en Saône, durant l'essai de pompage, du débit complémentaire au pompage vers la station de traitement

La société SONDEO (26320 St Marcel lès Valence) a réalisé 6 piézomètres autour des puits, 4 dans le Département de l'Ain et 2 dans le Département du Rhône. Pour réaliser ces essais, le syndicat a ajouté une pompe supplémentaire dans chaque puits, sécurisant ainsi la production de Port Masson. Ce dispositif de pompage a permis d'utiliser le champ captant pour l'alimentation en eau potable du syndicat (pompes d'exploitation refoulant vers l'usine de traitement) et de basculer sur les pompes d'essai avec rejet en Saône lorsque la demande en eau potable était satisfaite. Ces essais de pompage à 600m³/heure ont duré 41 jours du 20 septembre au 31 octobre 2017. Ils se sont bien déroulés grâce à une bonne coordination des équipes de NdES, PETAVIT, SCATE, SCTP et VNF. Ces essais ont permis, via les enregistrements réalisés sur le rabattement de la nappe, de caler la modélisation informatique de la nappe, nécessaire à la révision de la DUP.

2.9.4 Amélioration de la zone de captage de Monthieux

La mise en place d'une seconde pompe par 01 Pompage dans le puits 3 a été engagée en 2009. Suite au surdimensionnement de celle-ci (90m³/h), le puits s'est ensablé très rapidement et la pompe a été détériorée. En 2010, le puits a été désensablé et des essais de pompage complémentaires ont été réalisés sous contrôle caméra pour suivre l'arrivée des fines. Un protocole prévoit la remise en place d'une pompe adaptée (à la charge de SAFEGE et 01 Pompage) de capacité 70m³/h.

Suite au rapport de CPGF –Horizon sur les puits P2 et P3, de nouveaux essais de pompage ont été réalisés en décembre 2011 par SATIF pour déterminer les équipements qui pourraient être mis en place afin d'optimiser ces ouvrages et assurer la sécuriser du service compte tenu de l'arrêt des ressources de Tramoyes et des Abattoirs (1000m³/jour) à Trévoux.

Ces essais montrent

- La dégradation du puits P1 entre 2000-2002 et 2011, vraisemblablement par ensablement
- La dégradation du puits P2, entre 2000-2002 et 2011 mais aussi en cours d'essais, ce qui suggère une invasion sableuse rapide en cours d'essai.

En 2012, le syndicat a fait réaliser des travaux d'amélioration de la production à Monthieux : renforcement de conduite à l'intérieur du champ captant, automatisation de l'interconnexion des services d'Ambérieux et Saint André de Corcy et renouvellement de la chloration avec déplacement des points d'injection.

Dans le cadre de l'étude d'optimisation de la ressource, le Syndicat a confié le 19 décembre 2013 à la société AQUIFORE, après consultation, la réalisation de piézomètres profonds à proximité des puits P1 et P2 et P3 sur le champ captant de Monthieux.

Ces piézomètres ont été réalisés en mars 2014 et sont effectivement descendus jusqu'au substratum, validant la possibilité d'envisager un approfondissement des ouvrages existants afin d'augmenter la capacité de production (hauteur d'eau plus importante autorisant un plus fort rabattement).

Les travaux d'approfondissement des puits P2 et P3 ont été réalisés par l'entreprise HYDROFORAGE et se sont déroulés entre le 15 juin et le 10 juillet 2015. Le puits P1 étant trop incliné, il n'a pas été proposé de l'approfondir. A l'issue des essais de pompage, CPGF HORIZON Centre –Est chargé du suivi hydrogéologique constate qu'au-delà de 49 m de profondeur, les formations alluvionnaires sont très indurées et de ce fait moins perméables qu'attendu. Ces travaux n'ont pas donné les résultats escomptés initialement, mais ont tout de même permis une amélioration du débit spécifique de l'ordre de 25%. Par ailleurs, les essais montrent que les puits 1 et 2 sont assez fortement colmatés à l'extérieur des fûts en béton (pertes de charges) compte tenu de leur vieillissement, il pourrait être envisagé de les remplacer par des forages.

Ces travaux de développement de la ressource de Monthieux répondent également à la demande de la commune de Villars les Dombes d'étudier la faisabilité du raccordement de Villars les Dombes sur la ressource de Monthieux.

En mai 2016 M. Pierre Torelli, l'hydrogéologue agréé, désigné pour donner un avis sur la pertinence des périmètres de protection existants des puits de captages de Monthieux, a fixé à 3600m³ jour moyen et à 5400m³ en jour de pointe le potentiel de production de ce champ captant. Sur la base de cet avis, l'ARS, par courrier du 5 octobre 2016, autorise le syndicat à créer des forages de substitution aux puits P2 et P1 après réalisation de forages d'essai.

M. Pierre Torelli a été désigné en tant qu'Hydrogéologue Agréé pour cette étape de la sécurisation de la ressource de Monthieux. Les deux forages réalisés en 2017 ne présentent pas la productivité attendue, avec un débit de 50 m³/h pour le F5 réalisé entre les puits 1 et 2, et 15 à 20 m³/h pour le F2 réalisé à côté du puits 2. Il semble que l'argile très collante a été descendue avec le tubage, l'essai de développement plus important par pistonnage sur le forage F2 n'a pas été concluant. Un protocole pour traitement visant à dissoudre les argiles est en cours d'élaboration avec CPGF et M. Torelli, pour présentation à l'ARS.

2.9.5 Interconnexion avec Villars les Dombes

Fin 2014, Villars les Dombes a saisi le syndicat d'une demande d'interconnexion en eau potable compte tenu de leurs difficultés d'approvisionnement et de plusieurs épisodes de pollution bactériologiques. Le 28 avril 2015, une convention a été signée pour étudier la faisabilité du raccordement de Villars les Dombes sur la ressource de Monthieux que le syndicat cherche à développer pour augmenter les volumes disponibles. Cette étude confiée à SAFEGE a été financée pour moitié par le syndicat et Villars les Dombes.

Dans son rapport d'étude, SAFEGE envisage plusieurs scénarios dont l'alimentation par les puits de Monthieux et un nouveau réservoir à l'entrée de Villars les Dombes. Le montant du programme est estimé à 3 700 000€HT. Le syndicat a sollicité des aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse.

Compte-tenu de la demande d'adhésion de la commune de Villars au syndicat, un complément de l'étude préliminaire a été engagé afin d'optimiser l'emplacement et le dimensionnement du réservoir, afin de constituer un service optimisé autour de la ressource de Monthieux, avec les réservoirs existants de St André de Corcy et Ambérieux.

Le scénario retenu prévoyait un réservoir sur tour de 1000m³ et de 52 m de haut.

La commune de Villars et le syndicat ayant délibéré de manière concordante pour une adhésion de la commune au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017, le château d'eau a été reconsidéré comme un ouvrage syndical et une modélisation hydraulique a été réalisée pour optimiser le fonctionnement global du secteur alimenté par Monthieux. Le Syndicat a alors décidé de réorganiser le fonctionnement futur du secteur de Monthieux, et d'augmenter de 1000 à 1500 m³ la capacité du château d'eau et d'élever sa hauteur de 52 à 57 m, de manière à le mettre en équilibre avec les réservoirs existants d'Ambérieux en Dombes et Saint André de Corcy.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Villars les Dombes fait partie du syndicat. Toutefois, dans l'attente de l'interconnexion du réseau de Villars les Dombes et du syndicat, les habitants sont alimentés par le puits des Autières et le SIE Renom Chalaronne. Une chloration gazeuse en complément des UV a été mise en place en sortie du réservoir.

Le marché pour la construction du château d'eau a été attribué à EIFFAGE Génie Civil Activité Réservoirs pour un montant de 2 785 588,00€HT. Il est prévu 4mois de préparation de chantier et 16 mois de travaux soit une livraison à l'automne 2019. La consultation des entreprises pour la réalisation des conduites de transfert entre Monthieux et Lapeyrouse puis entre Lapeyrouse et Villars a été lancée en juin 2018.

2.9.6 Programme de travaux 2017- canalisations et fontainerie

Programme 2017	Ø projet	Matériau	Linéaire (ml)	Nb de branchement	Observations	MARCHE DE TRAVAUX 2017
AMBERIEUX - Dévoisement canalisations Ouest CE	200/150/100 mm	FDUC	300/91/16 ml	8	Domaine privé / zone urbaine avec casses	99 561,40 €
REYRIEUX - Chemin des Vignes	DN100 mm	FDUC	520 ml	17	Casses récurrentes	109 766,00 €
SAVIGNEUX - Chemin de Basses Châves	FDUC 100mm + PEHD 63mm	FDUC + PEHD	788 ml	6	Casses récurrentes	81 648,05 €
SAVIGNEUX - RD904 - Centre village	150 mm	FDUC	673 + 134 ml	36	Travaux d'aménagement urbain prévus par la commune (2018)	199 595,20 €
ST ANDRE DE CORCY - Reprise de branchements sous RD1083				20	Travaux reprise tapis enrobé par le Conseil Départemental	37 231,40 €
ST TRIVIER SUR MOIGNANS - RD66 - RD936 - entrée du village	150 / 125 mm	FDUC	1700 ml	10	Travaux à l'entrée du village en assainissement programmés par la commune	202 797,05 €
STE EUPHEMIE - Rte de Trévoux	150 mm	FDUC	480 ml	28	Canalisation en privé (suite du programme 2016)	118 086,85 €
STE OLIVE - Les Caronnes - RD70	125/100/80 mm	FDUC	670 ml	12	Canalisation en privé / casses nombreuses	84 002,50 €
TRAMOYES - Rue des Pins - 2ème partie	150 mm	FDUC	530 ml	17	Reprise du tapis enrobé programmé par la commune	92 734,75 €
TRAMOYES - Rue du Mont Rozier	100 mm	FDUC	730 ml	30	Rationalisation des canalisations du secteur	103 255,10 €
Total						1 128 678,30 €

2.9.7 Accord cadre à bons de Commande-extensions urgentes

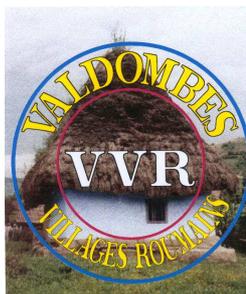
Commune	Nom du projet	N° BDC	Montant OS
MASSIEUX	SCCV La Saône	BDC n°2017-01	8 800,00 €
TREVOUX	La Passerelle	BDC n°2017-02	9 500,00 €
REYRIEUX	Les Pommiers	BDC n°2017-03	10 700,00 €
ST ANDRE DE CORCY	Place des combattants	BDC n°2017-04	42 900,00 €
CIVRIEUX	L'orée du village	BDC n°2017-05	33 900,00 €
MASSIEUX	Le Champ Fleuri	BDC n°2017-06	10 600,00 €
MASSIEUX	Port-Masson - Pose de fourreaux	BDC n°2017-07	42 370,00 €
SAVIGNEUX	Domaine du Chêne Bernard	BDC n°2017-08	11 800,00 €
VILLARS	Le Clos Molière	BDC n°2017-09	7 000,00 €
MASSIEUX	Chemin du cimetière SNC OBLIG	BDC n°2017-10	22 500,00 €
MASSIEUX	Ch de Halage	BDC n°2017-11	2 300,00 €
REYRIEUX	Ch des sables - Madame RAVIER	BDC n°2017-12	6 660,00 €
PARCIEUX	Le Clos du Château	BDC n°2017-13	45 900,00 €
ARS SUR FORMANS	Le Clos des Gardes	BDC n°2017-14	23 400,00 €
TREVOUX	Rives de Saône II	BDC n°2017-15	34 800,00 €
REYRIEUX	Le Panorama	BDC n°2017-16	28 400,00 €
			341 530,00 €

2.9.8 Programme de travaux prévisions 2018

Programme 2018	Øprojet	Matériau	Linéaire (ml)	Nb de branchements	Observations	MARCHE DE TRAVAUX 2018
CIVRIEUX - Rue de la Courge	100	FDUC	352	12 u	voirie communale en projet	70 654,40 €
CIVRIEUX - RD66 SUD	300 / 200	FDUC	160 / 330	4 u	réfections CD01	172 666,90 €
MASSIEUX - RD4F - Route de Reyrieux	200/100/50	FDUC/PEHD	620/10/35	65 u	aménagement de sécurisation en projet	264 780,80 €
REYRIEUX - RD4 - centre-village - Partie 1	250/100	FDUC	475/253	43 u	réfections CD01	174 154,70 €
REYRIEUX - RD4 - centre-village - Partie 2						144 075,70 €
PARCIEUX/REYRIEUX - Chemin du Trève d'Ars	100/50	FDUC/PEHD	430/60	18 u	travaux de voirie	91 070,90 €
REYRIEUX/TREVOUX - RD6	250	FDUC	520	10 u	réfections CD01	180 488,10 €
ST DIDIER DE FORMANS - Chemin des Bruyères	150	FDUC	480	19 u	construction futur collège	118 175,20 €
ST-JEAN-DE-THURIGNEUX - Rue du Vieux Chêne	100	FDUC	250	9 u	projet de trottoir commune	49 041,00 €
TRAMOYES - Rue des Rapettes	63	PEHD	240	12 u	réseau AC	54 141,80 €
TREVOUX - Ch d'Arras et RD28F	sans objet			45 u	amélioration du service sur les hauts de Trévoux	136 352,40 €
VILLARS-LES-DOMBES - Avenue Charles de Gaulle - RD1083 - Nord	200/100	FDUC	610/37	34 u	réfections CD01	331 685,50 €
Total						1 787 287,40 €

2.9.9 Association « Val Dombes Villages Roumains »

VALDOMBES VILLAGES ROUMAINS



Association d'intérêt général déclarée en Préfecture le 3 mars 1995.

199, chemin d'Herbevache 01600 REYRIEUX ☐04.74.00.61.13

louismarc@neuf.fr

Reyrieux, le 21 juin 2018

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable Dombes Saône

Objet : compte rendu d'activités 2017-2018

Lors de notre voyage d'étude d'octobre 2017, nous avons été conviés à une réunion dans les locaux de la compagnie de l'eau de la Somes, l'organisme qui gère la distribution de l'eau dans le département de Cluj. Mr le directeur de la subdivision de Dej nous a annoncé que le projet dont nous vous avons parlé dans notre dernier rapport d'activité était effectivement en cours d'étude.

Ce projet de raccordement de nos villages de Unguraș, Batin et Valea-Ungurașului, sur le réseau départemental alimenté par les barrages de Gilău, à 80 km de Unguraș, devrait être effectif dans les 5 prochaines années, plus ou moins rapidement en fonction des priorités définies par les instances départementales. Un audit préalable des infrastructures que nous avons financées grâce à votre aide, devait être réalisé pour vérifier la conformité des installations et les possibilités de raccordement sur le réseau départemental. J'ai reçu, il y a deux jours, la confirmation que notre réseau de distribution, et les réservoirs que nous avons créés, étaient aptes à être intégrés dans ce futur projet. Seuls les points de captage des sources, comme nous nous en doutions, ne seront pas intégrables au projet, mais nous les utiliserons pour l'activité agricole et pastorale, en alimentant des bassins mis à disposition des petits éleveurs locaux. Naturellement, nous continuerons à utiliser nos installations telles qu'elles sont aujourd'hui jusqu'au raccordement final sur le réseau départemental.

La réalisation de ces travaux sera financée en grande partie par des fonds européens, et ce faisant, nous ne pourrons plus intervenir financièrement dans ce dossier.

Nous avons donc lancé notre projet de collecte et de traitement des eaux usées qui sont actuellement fort peu ou pas gérés. La première pré-étude de réalisation porterait ce projet à presque 7 millions de Lei, soit environ 1,5 millions d'euros. Nous sommes conscients que le budget que vous nous allouez ne pourra en aucune manière financer ce projet. Par contre, la subvention que vous nous accordez chaque année plus les fonds spécifiques dont nous disposons actuellement, soit 66.000€, grâce au solde de vos subventions des quatre dernières années, devraient aider la commune à financer en partie ce qui ne sera pas pris en charge par les aides de l'état et celles des collectivités départementales et régionales.

Nous avons, depuis 2005, reçu 271 656€ en subvention de votre part. 205 398€ ont déjà été directement utilisés à financer ce projet pour lequel une grande partie des travaux a été réalisée par les efforts collectifs de la population locale.

Nous pouvons être fiers du travail accompli et avoir contribué au captage de 28 sources, à la réalisation de 15 km de canalisation de liaison avec les 5 réservoirs d'une capacité total de 450m3, au raccordement entre les réservoirs et les distributions principales dans les voiries de Unguras et

Batin grâce à 11km de réseau plus 8 km de réseau secondaire de distribution pour l'alimentation en eau de plus de 500 foyers soit environ 2500 habitants.

Ce nouveau projet de traitement des eaux usées est un nouveau défi que nous espérons réaliser grâce à la confiance que vous nous accordez et à l'aide que vous nous apportez.

Je vous renouvelle cette année encore pour ma part et au nom de Madame Ildiko MURESAN, Maire de Unguras et Monsieur Alexandru MOCODEAN, Président de OSR R0 Unguras, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, mes plus sincères remerciements pour votre soutien et je vous prie de croire en mes sentiments associatifs les meilleurs.

Le Président de V.V.R.

Marc LOUIS



2.10 Etat de la dette

PRINCIPAL

Page 1 sur 1

Edition pour le budget

Exercice 2017

Emprunt Contrat / Libellé	Durée (année)	Taux (%)	Dette à l'origine	Capital au 01/01/2017	Annuité	Intérêts + frais divers	Capital	Capital au 31/12/2017	Intérêts du 01/01/2017 à la dernière échéance 2017	Intérêts de la dernière échéance 2017 au 31/12/2017	Intérêts de la dernière échéance 2018 au 31/12/2018	Organisme prêteur
0139125-01 ACQUISITION DU PUIITS DES SABLES	30	4,46	640 000,00	456 089,49	38 799,48	20 030,59	18 768,89	437 320,60				CREDIT AGRICOLE
00000364481 emprunt Tramoyes	15	4,26	48 000,00	19 464,52	4 363,40	791,54	3 571,86	15 892,66				CREDIT AGRICOLE
1710484801 Dexia Tramoyes	15	4,90	42 685,72	996,65	1 008,78	12,13	996,65	0,00				Caisse Française de Financemen
A 01 09 447000 CHATEAU D'EAU RANCE	15	4,44	2 200 000,00	959 619,74	232 084,08	39 380,29	192 703,79	766 915,95				CAISSE EPARGNE
A0109A63000A DOUBLEMENT DE PORT MASSON	12	3,74	800 000,00	300 662,83	96 252,57	10 012,04	86 240,53	214 422,10				CAISSE EPARGNE
A0117622 Chateau d'eau Lapeyrouse	20	1,81	3 000 000,00	0,00	176 199,51	4 525,00	171 674,51	2 828 325,49				CAISSE EPARGNE
TOTAUX			6 730 685,72	1 736 833,03	548 707,82	74 751,59	473 956,23	4 262 876,80				

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR AU DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 2017

CAISSE EPARGNE

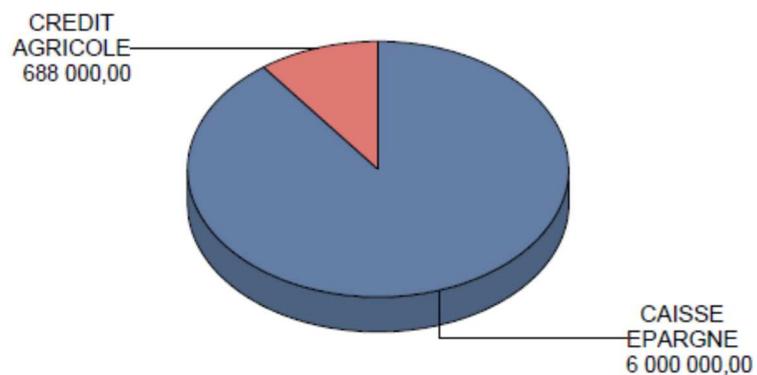
CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	DATE	PROCHAINE ECHEANCE	
					CAPITAL	INTERETS
A 01 09 447000	CHATEAU D'EAU RANCE	2 200 000,00	766 915,95	25/03/2018	50 110,35	8 512,77
A0109A63000A	DOUBLEMENT DE PORT MASSON	800 000,00	214 422,10	25/01/2018	21 484,95	2 004,85
A0117622	Chateau d'eau Lapeyrouse	3 000 000,00	2 828 325,49	25/06/2018	142 071,05	34 128,46
TOTAUX		6 000 000,00	3 809 663,54		213 666,35	44 646,08

CREDIT AGRICOLE

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	DATE	PROCHAINE ECHEANCE	
					CAPITAL	INTERETS
0139125-01	ACQUISITION DU PUIITS DES SABLES	640 000,00	437 320,60	12/02/2018	4 823,75	4 876,12
00000364481	emprunt Tramoyes	48 000,00	15 892,66	16/04/2018	1 843,19	338,51
TOTAUX		688 000,00	453 213,26		6 666,94	5 214,63

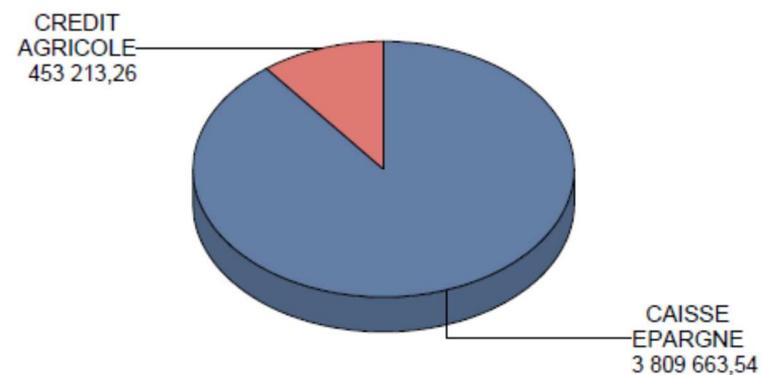
ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR AU DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 2017

CAPITAL EMPRUNTE



■ CAISSE EPARGNE	89,7%
■ CREDIT AGRICOLE	10,3%
Total :	100,0%

CAPITAL RESTANT DU AU DIMANCHE 31 DÉCEMBR



■ CAISSE EPARGNE	89,4%
■ CREDIT AGRICOLE	10,6%
Total :	100,0%

2.11 CA 2017

S.I.E.P. DOMBES SAONE - PRINCIPAL

Compte Administratif 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 164 446,34	2 981 349,51	1 796 903,17
	Section d'investissement	3 910 836,09	7 773 478,65	3 862 642,56

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		311 169,43	311 169,43
	Report en section d'investissement (001)		331 411,07	331 411,07

= =

TOTAL (réalisations + reports)	5 075 282,43	11 377 408,66	6 302 126,23
---------------------------------------	--------------	---------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	8 388 696,05	2 962 491,82	-5 426 204,23
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	8 388 696,05	2 962 491,82	-5 426 204,23

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 164 446,34	3 272 518,94	2 108 072,60
	Section d'investissement	12 299 532,14	11 067 381,54	-1 232 150,60
	TOTAL CUMULE	13 463 978,48	14 339 900,48	875 922,00

DETAIL DES RESTES A REALISER D'EXPLOITATION

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 388 696,05	2 962 491,82
13	Subventions d'investissement		1 557 458,77
20	Immobilisations incorporelles	52 785,33	
21	Immobilisations corporelles	33 436,82	
23	Immobilisations en cours	8 291 187,85	
27	Autres immobilisations financières		1 393 747,00
45	Travaux pour le compte de tiers	11 286,05	11 286,05

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A 2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	237 408,40	111 726,62	120,00		125 561,78
012	CHARGES DE PERSONNEL	211 530,00	202 094,62	403,00		9 032,38
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	21 300,10	19 808,83			1 491,27
	Total des dépenses de gestion courante	470 238,50	333 630,07	523,00		136 085,43
66	Charges financières	75 978,60	81 412,24	-5 508,64		75,00
67	Charges exceptionnelles	23 000,00	21 679,87			1 320,13
68	Dotations aux provisions (1)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	1 231,14				1 231,14
	Total des dépenses réelles d'exploitation	570 448,24	436 722,18	-4 985,64		138 711,70
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 889 333,20				1 889 333,20
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	732 709,80	732 709,80			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	2 622 043,00	732 709,80			1 889 333,20
	TOTAL	3 192 491,24	1 169 431,98	-4 985,64		2 028 044,90

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1 (3)	
---	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 200,21	9 219,67			
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	2 295 000,00	2 354 047,72			
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	126 711,00	101 235,42			25 475,58
75	Autres produits de gestion courante	6 500,00	5 740,93	882,50		
	Total des recettes de gestion courante	2 432 411,21	2 470 243,74	882,50		25 475,58
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	298 910,60	343 623,27	-3 400,00		
78	Reprises sur provisions (1)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	2 731 321,81	2 813 867,01	-2 517,50		25 475,58
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	150 000,00	150 000,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	150 000,00	150 000,00			
	TOTAL	2 881 321,81	2 963 867,01	-2 517,50		25 475,58

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1 (3)	311 169,43
--	------------

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RI 042 ; RI 040 = DI 042 ; DI 041 = RI 041 ; DI 043 = RI 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) À servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)

par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A0).

(8) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	71,98	14 928,02	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	12 912 961,31	2 517 150,22	8 362 481,98	2 033 329,11
	Total des dépenses d'équipement	12 927 961,31	2 517 222,20	8 377 410,00	2 033 329,11
10	Dotations, fonds et réserves	231 153,25	231 153,25		
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	473 981,72	473 956,23		25,49
18	Compte de liaison : Affectation (6)				
26	Participation & créances rattachées à des partis				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses d'imprévus	730,17			730,17
	Total des dépenses financières	705 865,14	705 109,48		755,66
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)	99 125,00	87 838,95	11 286,05	
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 732 951,45	3 310 170,63	8 388 696,05	2 034 084,77
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	150 000,00	150 000,00		
041	Opérations patrimoniales (2)	1 628 741,08	450 665,46		1 178 075,62
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 778 741,08	600 665,46		1 178 075,62
	TOTAL	15 511 692,53	3 910 836,09	8 388 696,05	3 212 160,39

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (3)	
--	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	3 062 654,13	1 094 604,15	1 557 458,77	410 591,21
16	Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00	3 000 000,00		600 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	6 662 654,13	4 094 604,15	1 557 458,77	1 010 591,21
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1060)		1 166,00		-1 166,00
106	Réserves	1 994 423,05	1 994 423,05		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : Affectation				
26	Participation & créances rattachées à des partis				
27	Autres immobilisations financières	2 173 295,20	412 071,24	1 393 747,00	367 476,96
	Total des recettes financières	4 167 718,25	2 407 660,29	1 393 747,00	366 310,96
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	99 125,00	87 838,95	11 286,05	
	Total des recettes réelles d'investissement	10 929 497,38	6 590 103,39	2 962 491,82	1 376 902,17
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	1 889 333,20			1 889 333,20
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	732 709,80	732 709,80		
041	Opérations patrimoniales (2)	1 628 741,08	450 665,46		1 178 075,62
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 250 784,08	1 183 375,26		3 067 408,82
	TOTAL	15 180 281,46	7 773 478,65	2 962 491,82	4 444 310,99

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (3)	331 411,07
--	------------

2.12 Liste des décisions

Liste des délibérations 2017

-  DELIB2017_01-BP 2017 emargmt.pdf
-  DELIB2017_01-BP 2017.pdf
-  DELIB2017_01-page signatures.pdf
-  DELIB2017_02 élection 2 membres Bureau.pdf
-  DELIB2017_03-Abandon Puits des sables.pdf
-  DELIB2017_04 dde subv abonné civrieux.ANNULE.pdf
-  DELIB2017_04_01 dde subv abonné civrieux.pdf
-  DELIB2017_05 compte gestion 2016.pdf
-  DELIB2017_06 CA 2016.pdf
-  DELIB2017_07 affectation des résultats.pdf
-  DELIB2017_08 emprunt pour le chateau d'eau Lapeyrouse.pdf
-  DELIB2017_09 Chateau d'eau Lapeyrouse Acquisition foncière.pdf
-  DELIB2017_10 création d'une servitude Cosme Ambérieux.pdf
-  DELIB2017_11ZAC de Mionnay convention travaux.pdf
-  DELIB2017_12 AC maitrise oeuvre Safège modification 1.pdf
-  DELIB2017_13 facturation AMR 01.pdf
-  DELIB2017_14 RPQS2016.pdf
-  DELIB2017_15 DM.pdf
-  DELIB2017_16 Chateau d'eau Lapeyrouse acquisition foncière annule et remplace delib2017-09.pdf
-  DELIB2017_17 PLU VILLARS.pdf
-  DELIB2017_18 AG Automne.pdf
-  DELIB2017_19 election nouveau Président.pdf
-  DELIB2017_20 nb vice Présidents.pdf
-  DELIB2017_21 1er vice Président.pdf
-  DELIB2017_22 2eme vice Président.pdf
-  DELIB2017_23 election Bureau.pdf
-  DELIB2017_24indemnité Président.pdf
-  DELIB2017_25 indemnité 1Vice Président.pdf
-  DELIB2017_26 indemnité 2 Vice Président.pdf
-  DELIB2017_27 DM.pdf
-  DELIB2017_28 Groupement Commande SIEP CCDSV Trévoux.pdf
-  DELIB2017_29DM.msg
-  DELIB2017_29DM.pdf
-  DELIB2017_30 Indemntié Trésorier.pdf
-  DELIB2017_31Indemnité Mme le Trésorier.pdf
-  DELIB2017_32 VEG SIE Renom Chalaronne.pdf
-  DELIB2017_33 Amortissements.pdf
-  DELIB2017_34 Signature demande PC.pdf
-  DELIB2017_35DM.pdf
-  DELIB2017_36 DOB 2018.pdf

Liste des décisions du Bureau 2017

-  1 dde subv Port masson pompes.pdf
-  2 dde subv Monthieux forages.pdf
-  3 dde subv complémentaire chateau d'eau.pdf
-  4 dde subv Cana 2018.pdf

Liste des arrêtés 2017

2017- virement crédit com emprunt moneca.docx
2017-01 C Cuzel avmt échelon.docx
2017-02 P Gruet congé parental.docx
2017-03 P Gruet reclassmt avec modif carrière.docx
2017-04 C Cuzel reclassmt avec modif carrière.docx
2017-05 T Plauchu reclassmt avec modif carrière.docx
2017-06 virement crédit tamponnage Abattoirs.docx
2017-07 P.Gruet Arrêté accordant Temps partiel (enf moins 3 ans).docx
2017-08 T.Plauchu attaché principal.docx
2017-09 T Plauchu avcmt grade.docx
2017-10 Déleg Fonction M.MICHEL PROST.docx
2017-11 Déleg Fonction Mme GUILLOT.docx
2017-12 Déleg signature MICHEL PROST.docx
2017-13 CAO remplacmt Pdt par M.LIVENAIS.docx
2017-14- Déleg fonction aff juridiques M J BEGUET.docx

LISTE DES MARCHES DE 2017						
Date	Objet du marché	Attributaire	CP	Montant HT	Montant Minimum	Montant Maximum
Marchés de 15 000 € HT à 89 999,99 € HT						
	Néant					
Marchés de 90 000 € HT à 4 999 999,99 € HT						
24/01/2017	Accord-cadre à bons de commande - Extensions diverses - Lotissements 2017-2019	SCTP	69824		150 000,00 €	600 000,00 €
07/06/2017	Programme de travaux 2017 - Canalisations et Fontainerie	groupement d'entreprise CHOLTON /SOMEC	69440	1 128 678,30 €		
07/06/2017	Sécurisation de la station de reprise et des puits n°1,2 et 3 de la zone de captage de "Port Masson" à Massieux	PETAVIT	69142	463 817,78 €		
06/07/2017	Sécurisation de la ressource AEP de Monthieux - nouveaux forages	HYDROFORAGE	01510	210 460,60 €		
07/11/2017	Travaux de construction d'un réservoir sur tour de 1500m3	EIFFAGE GENIE CIVIL	44476	2 785 588,00 €		
Marchés de 5 000 000,00 € HT et plus						
	Néant					
<u>MARCHE DE SERVICES</u>						
Date	Objet du marché	Attributaire	CP	Montant	Montant Minimum	Montant Maximum
Marchés de 15 000 € HT à 89 999 € HT						
24/04/2017	Réservoir de Lapeyrouse - Mission Géotechnique	ALTHEA	69700	18 580,00 €		
06/07/2017	Construction d'un réservoir à Lapeyrouse - Contrat de contrôle technique de construction	APAVE	01250	15 900,00 €		
23/10/2017	Marché de maîtrise d'œuvre travaux raccordement de Villars les Dombes	SUEZ CONSULTING / NALDEC	69009	46 400,00 €		
Marchés de 90 000 € HT à 199 999 € HT						
	Néant					
Marchés de 200 000,00€ HT et plus						
	Néant					